

© Nicolas ANGLADE

© GRAND CLERMONT

CONTRAT DE RURALITE PETR DU GRAND CLERMONT



Contrat de ruralité pour le territoire du Grand Clermont

Etabli entre

L'Etat, représenté par Madame la Préfète du Puy-de-Dôme, Danièle POLVET-MONTMASSON

et

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Clermont représenté par son Président, Dominique ADENOT

ci-dessus dénommés les **porteurs du contrat** ;

et

ci-après dénommés les **partenaires du contrat**

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de :

- **Billom Communauté** représenté par son Président, Gérard GUILLAUME,
- **Clermont Auvergne Métropole** représenté par son Président, Olivier BIANCHI,
- **Mond'Arverne Communauté** représenté par son Président, Pascal PIGOT,
- **Riom Limagne et Volcans** représenté par son Président, Frédéric BONNICHON,

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, représenté par son Président, Jean-Yves GOUTTEBEL,

Le Parc Naturel Régional du Livradois Forez, représenté par son Président, Tony BERNARD.

La Caisse des Dépôts et Consignation, représentée par son Directeur Délégué -Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes, Philippe JUSSERAND.

Sommaire :

I) Présentation générale du territoire.....	5
A) Le territoire du contrat.....	5
B) Les enjeux du territoire	8
C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité	19
II) Objectifs et plan d'actions opérationnel.....	27
A) Objectifs et plan d'action pour le volet 1 : Accès aux services publics et marchands et aux soins.....	27
B) Objectifs et plan d'action pour le volet 2 : Revitalisation des bourgs centres	28
C) Objectifs et plan d'action pour le volet 3 : Attractivité du territoire :	30
D) Objectifs et plan d'action pour le volet 4 : Mobilités.....	33
E) Objectifs et plan d'action pour le volet 5 : Transition écologique et énergétique.....	34
F) Objectifs et plan d'action pour le volet 6 : Cohésion sociale.....	36
III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat	38
A) La gouvernance	38
B) L'ingénierie mobilisée.....	38
C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile.....	39
VI) Le suivi et l'évaluation	42
VII) La durée du contrat.....	42
VIII) Modification du contrat.....	42

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région.

I) Présentation générale du territoire

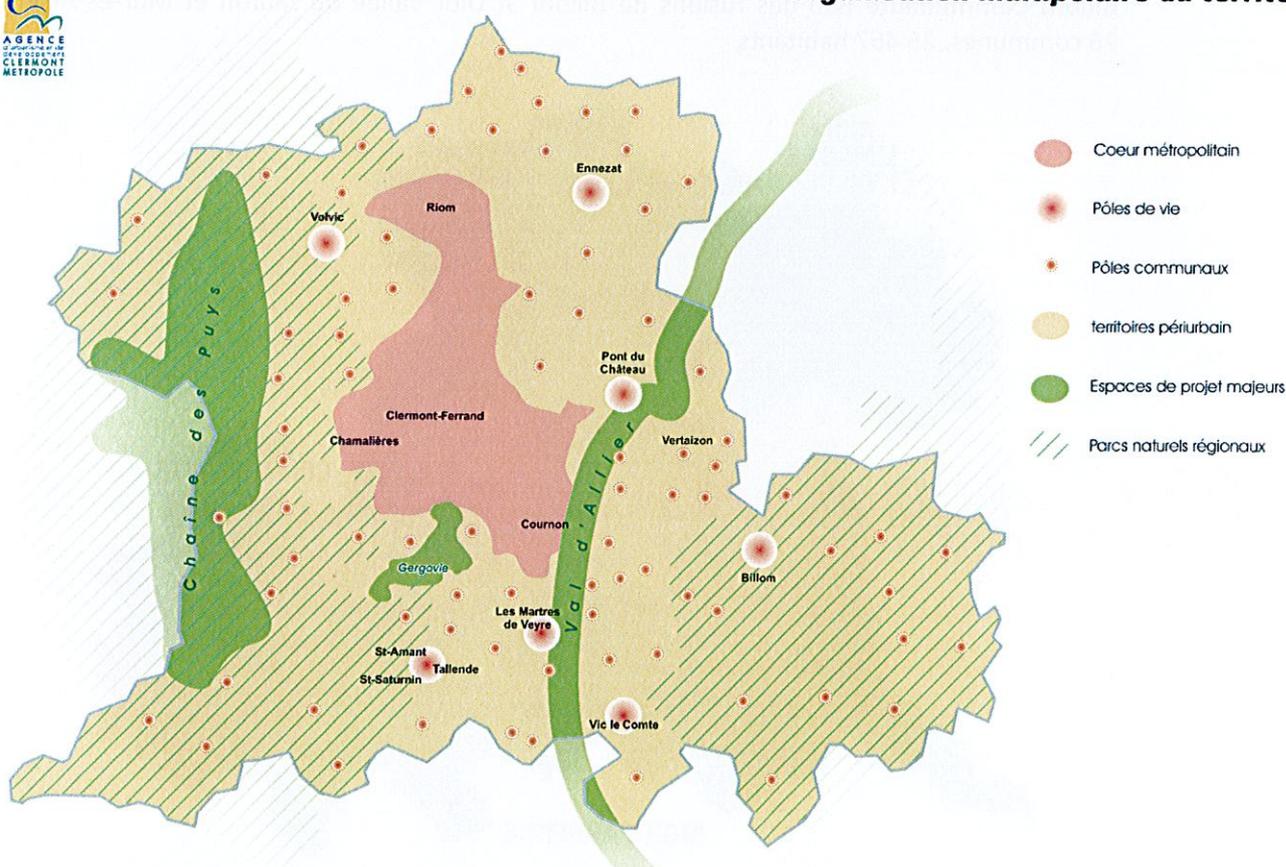
A) Le territoire du contrat

Les origines du Grand Clermont

Le territoire du Grand Clermont est original en ce qu'il allie une métropole à des espaces périurbains et ruraux dynamiques (50% du territoire du Grand Clermont se trouve sur les 2 PNR des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez). Il est né dans les années 2000 de la volonté des élus de se bâtir un destin commun autour d'un bassin de vie de 420 000 habitants, sur 106 communes.



Organisation multipolaire du territoire



L'assise juridique du Grand Clermont

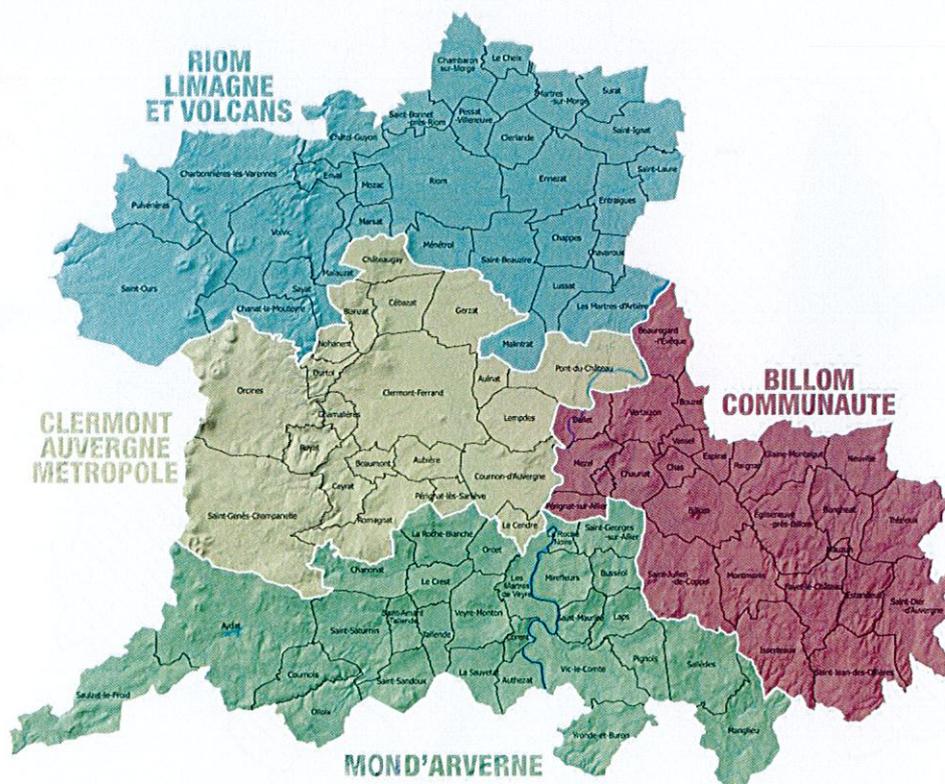
Le syndicat mixte du grand Clermont a beaucoup évolué depuis sa création : du SIEPAC en charge de l'élaboration du schéma directeur de 1995, il était devenu Pays « lois Voynet » dans les années 2000. Grâce à la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM), le syndicat mixte a été transformé, le 16 octobre 2014, en **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural** (PETR). Cette transformation a eu pour conséquence de renforcer le rôle du Conseil de Développement et d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière de services unifiés et de prestations de services.

Aussi, le Grand Clermont a été doté en 2015 d'un service d'instruction du droit des sols mutualisé entre 54 communes. Il assure également la maîtrise d'ouvrage d'une voie verte le long de l'Allier et porte un programme LEADER.

Le territoire du Grand Clermont

Consécutif à la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Puy-de-Dôme arrêté le 10 mars 2016, le **Grand Clermont compte depuis le 1^{er} janvier 2017 quatre EPCI** :

- **Clermont Auvergne Métropole** issu de la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine, sans évolution de périmètre : 21 communes, 290 356 habitants
- **Riom Limagne et Volcans** issu de la fusion des communautés de communes de Volvic Sources et Volcans, Riom Communauté et Limagne d'Ennezat : 31 communes, 67 364 habitants
- **Mond'Arverne Communauté** issu de la fusion des communautés de communes des Cheires, de Gergovie Val d'Allier et Allier Comté Communauté, avec le départ de la commune du Ver-net-Sainte-Marguerite du côté du Massif du Sancy : 28 communes, 40 538 habitants
- **Billom Communauté** issu des fusions de Billom St Dier Vallée du Jauron et Mur-ès-Allier : 26 communes, 25 467 habitants



Le bassin de vie du Grand Clermont comporte un pôle urbain Clermontois, c'est-à-dire un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu sur 17 communes (Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Le Cendre, Ceyrat, Chamalières, Châteaugay, Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne, Durtol, Gerzat, Lempdes, Nohanent, Romagnat, Royat) qui ne recoupe pas entièrement le contour administratif de la communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole. De ce fait, 4 communes (Orcines, Saint-Genès Champanelle, Pont-du-Château et Pérignat-les-Sarliève) ne font pas partie du pôle urbain.

Le contrat de ruralité concerne les territoires ne faisant pas partis de ce pôle urbain, c'est-à-dire ceux de la couronne périurbaine ou à dominante rurale. Seuls les projets qui confortent les dynamiques de ces territoires ou profitent à leur population pourront y émerger.

En ce qui concerne la **communauté urbaine**, des évolutions sont à l'œuvre car cette dernière entend se saisir des nouvelles possibilités ouvertes par la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, adoptée le 16 février 2017, pour **prétendre au statut de métropole à partir du 1er janvier 2018**.

Elle aura alors la possibilité de s'engager dans un **contrat Etat-Métropole** construit en deux volets :

- un volet dit « pacte métropolitain d'innovation » (ou PMI), centré sur les projets innovants des métropoles ;
- un volet dit « **contrat(s) de coopération métropolitaine** » (ou CCM) centré sur les projets de coopération des métropoles avec des territoires proches.

Les deux démarches sont appelées à être complémentaires. Grâce au **contrat de ruralité**, les projets qui verront le jour, participeront au **renforcement de l'armature socio-économique des territoires péri-urbains et ruraux autour du pôle urbain Clermontois et à leur développement endogène**, faciliteront leurs actions de lutte contre toutes les formes de relégations sociales, appuieront les aspirations à s'engager dans la transition écologique et énergétique du Pays. Le **contrat de coopération métropolitaine** contribuera quant à lui à **créer du lien urbain-rural, à faire émerger des projets ou actions de réciprocité** tels que par exemple la création d'une voie verte le long de l'Allier, ou encore à permettre à l'Hinterland de **profiter du savoir-faire de structures ou outils puissants** tels le SMTC, la SPL Clermont-Auvergne... pour accélérer ou faciliter des projets structurants et porteurs pour l'ensemble du Grand territoire.

Le projet du Grand Clermont

Le Grand Clermont s'est doté d'un projet de territoire traduit dans le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCOT, adopté en 2011.

Il partait de deux constats : tout d'abord une dynamique économique et démographique insuffisante en comparaison de celle qui s'exerçait dans les agglomérations françaises de taille similaire et ensuite une urbanisation mal maîtrisée conduisant à « gaspiller » inutilement nos ressources. Par ailleurs, le paysage territorial s'est transformé en profondeur avec la réforme de la carte intercommunale et la fusion des Région Auvergne et Rhône-Alpes.

Aussi, le projet porte l'ambition d'asseoir le Grand Clermont comme le pôle d'équilibre à l'Ouest de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Pour cela, il lui faut relever le défi démographique, en augmentant sa population de 50 000 habitants, pour renforcer ses fonctions métropolitaines et maintenir son rôle de locomotive au service de l'Auvergne.

Mais, cette ambition ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Si le Grand Clermont n'est pas suffisamment vigilant, il perdra ses atouts de métropole « nature ». La construction d'un modèle de développement plus durable implique une évolution profonde dans la façon de construire, d'habiter, de produire ou de se transporter. Les projets doivent permettre de gagner en qualité de vie et atteindre un développement plus durable, économe en espace, en ressource et en énergie.

C'est pourquoi, le projet du Grand Clermont prône un modèle de développement, fondé sur la complémentarité intelligente des territoires qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux et s'articule autour de quatre axes prioritaires :

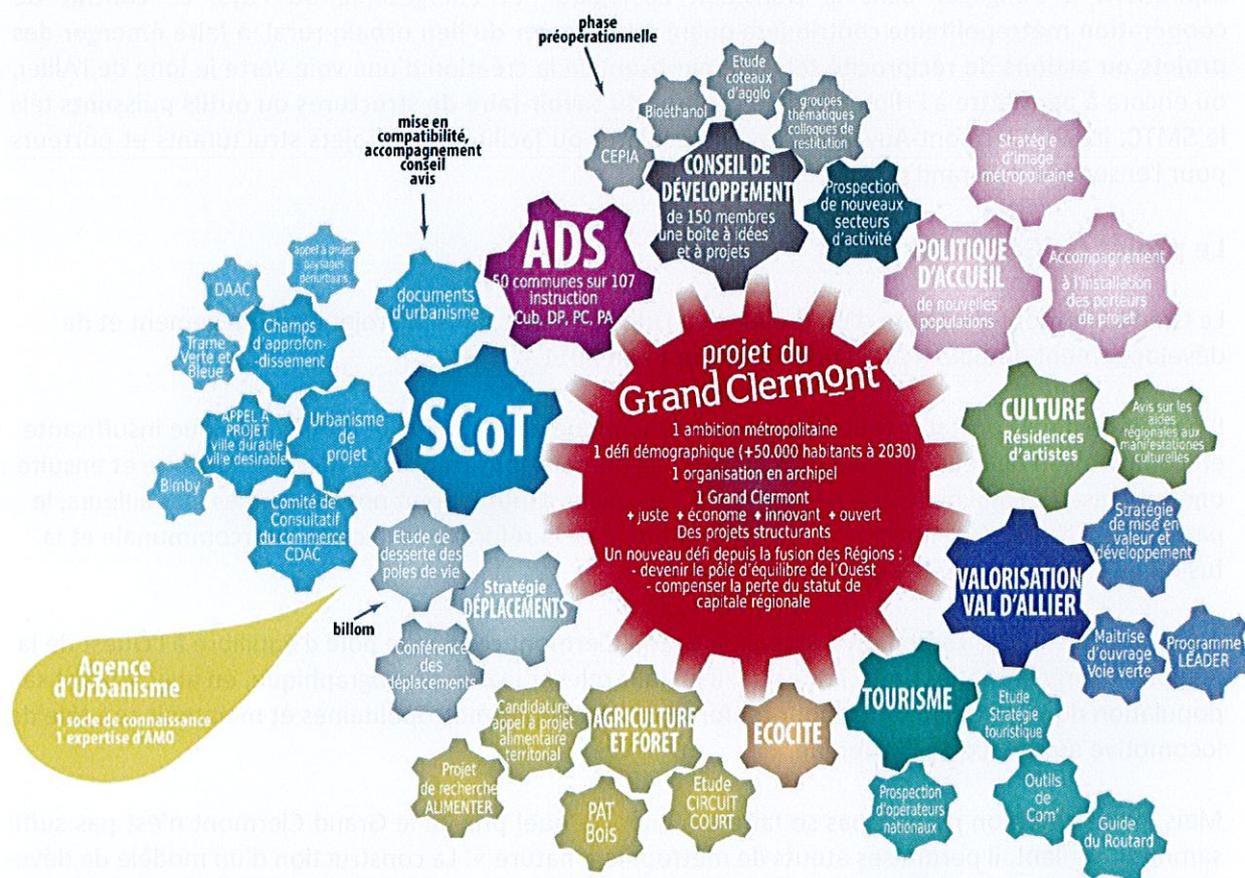
- un Grand Clermont plus juste.
- un Grand Clermont plus économe.
- un Grand Clermont plus innovant.
- un Grand Clermont plus ouvert sur les autres.

De même, le Grand Clermont prône un développement en archipel, autour d'un cœur métropolitain, de sept pôles de vie et d'espaces périurbains, afin de protéger efficacement les espaces naturels, agricoles et paysagers. Le SCOT identifie également des espaces emblématiques qui représentent des

lieux de développement, d'identité et de rayonnement du Grand Clermont à vocation touristique : la chaîne des Puys, le plateau de Gergovie et le Val d'Allier.

De cette stratégie découle l'ensemble des études et actions pilotes menées par le Grand Clermont : dispositif d'accompagnement des porteurs de projet et des nouveaux arrivants, stratégie d'image, résidences d'artistes, coordination touristique, projet de valorisation du val d'Allier (voie verte le long de la rivière Allier, programme LEADER), Zones Pilotes d'Habitat, Intermodalité, qualité des paysages périurbains, circuits courts, ...

Ce projet s'est plus récemment enrichi des travaux du Conseil de développement du Grand Clermont. Plus de 150 acteurs de la société civile se mobilisent pour faire émerger des projets d'avenir, dont les plus avancés sont le Centre Expérimental de Prévention Individualisé en Auvergne et le projet bioéthanol.



B) Les enjeux du territoire

De par son histoire et sa localisation, le Grand Clermont a suivi une trajectoire de développement singulière. Quand des territoires comme Rennes et Montpellier, des alter egos dans les années 50, allaient connaître un bond en avant, l'espace clermontois s'engageait dans une stagnation démographique et économique.

En 2012, le Grand Clermont compte 411 400 habitants et a gagné 7 800 habitants par rapport à 2007. Cette croissance très modérée (+0,4% en moyenne par an) est alimentée principalement par un excédent du solde migratoire (87% de la progression démographique).

Le Grand Clermont s'étend sur une superficie de près de 135 000 ha. Il est couvert par 2 Parcs Naturels Régionaux : Volcans d'Auvergne à l'Ouest, Livradois Forez à l'Est, représentant la moitié du territoire du Grand Clermont. 32 communes sont concernées par la Loi Montagne.

Le Grand Clermont présente une grande diversité de reliefs et de paysages allant de la plaine agricole de la Limagne (300 m d'altitude) à la Chaîne des Puys (plus de 1400 mètres). Cet agencement de plaines, plateaux, reliefs volcaniques, vallées plus ou moins encaissées, est à l'origine de milieux naturels riches et diversifiés. Le Grand Clermont présente la particularité de disposer de terres parmi les plus fertiles d'Europe : la Plaine de la Limagne et la Limagne des Buttes.

Ainsi avec près de 80 % de son territoire composés d'espaces naturels et agricoles, le Grand Clermont jouit d'un cadre de vie d'une très grande qualité, qui pâtit néanmoins d'un phénomène d'étalement urbain et de banalisation des paysages.

Le Grand Clermont offre plus d'emplois (190 200) qu'il n'accueille d'actifs occupés (173 500). Toutefois, cette offre est très inégalement répartie avec un phénomène de concentration marqué sur le cœur de l'agglomération, véritable moteur économique du territoire. Néanmoins, la perte du statut de capitale régionale est à l'origine du glissement de fonctions et d'emplois de commandement de Clermont vers Lyon. Le reste du territoire montre majoritairement un profil très résidentiel avec une faible représentation de l'emploi. Quelques communes apparaissent toutefois moins monofonctionnelles et notamment 6 des 7 pôles de vie identifiés au SCoT du Grand Clermont (Volvic, Ennezat, Pont-du-Château, Billom, Vic-le-Comte, Saint-Amant-Tallende).

Le Grand Clermont ne souffre pas encore de dysfonctionnements sociaux et urbains majeurs comme d'autres agglomérations. Evalué à 21 609 euros en 2012, le revenu fiscal médian par unité de consommation du Grand Clermont est supérieur à celui de la France métropolitaine (19 680 €). En revanche le territoire présente des disparités géographiques importantes avec :

- une concentration des revenus médians les plus élevés à l'Ouest et au Sud de Clermont-Ferrand (au pied de la Chaîne des Puys, le long de la faille de Limagne et sur les coteaux d'Allier) ainsi qu'à l'Ouest et au Nord de Riom;
- des revenus modestes, inférieurs à la médiane du territoire, en cœur urbain (Clermont-Ferrand, Riom, Gerzat...) et dans le péri-urbain le plus éloigné des fonctions métropolitaines.

Ainsi, des différences entre communes ou quartiers apparaissent et engendrent insidieusement des situations inégalitaires qui peuvent avoir des répercussions sur l'équilibre général du territoire.

25% des résidences principales du Grand Clermont ont été construites avant 1948, soit quelques 47 500 logements. Ces dernières peuvent poser des questions multiples, comme l'intérêt d'une valorisation patrimoniale, la nécessaire amélioration de l'efficacité énergétique, la résolution des problèmes de vétusté ou de fonctionnalité des logements au regard des nouveaux modes de vie.

Ce sont les communes du cœur urbain (Clermont-Ferrand, Chamalières et Royat), qui assument à elles seules 74% de l'offre collective. Les autres communes du Grand Clermont proposent principalement, voire exclusivement, une offre de logements individuels. 1/3 d'entre elles a initié une démarche de diversification, notamment en première couronne clermontoise ou rimoise, mais la majorité reste stable, voire renforce sa spécialisation. On note que 38 des 106 communes que compte le Grand Clermont ne disposent d'aucun logement locatif social.

Le Grand Clermont a été marqué par une dilatation progressive de l'espace urbanisé, accompagné d'une sectorisation des fonctions habitat, travail, loisirs... 1800 ha de terres agricoles et naturelles ont été consommés entre 1995 et 2005. Ces phénomènes sont également à l'origine de

l'accroissement des déplacements motorisés entre les communes périurbaines à fonction résidentielles et l'aire centrale qui concentre emplois et services. Si l'offre en transport en commun se conforte sur le cœur urbain, elle a tendance à stagner sur le secteur périurbain et rural. L'émergence d'aires de co-voiturages aménagées ou spontanées tend à contrebalancer légèrement cette situation.

Le développement urbain opéré sur le Grand Clermont depuis une trentaine d'années montre que l'urbanisation s'est principalement concentrée sur les territoires périurbains, sous forme d'habitat individuel très consommateur d'espace.

Un diagnostic plus approfondi est développé ci-après sous forme de grilles AFOM (Atouts faiblesses Opportunités et Menaces), selon les 6 axes du contrat de ruralité.

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Des équipements de proximité plutôt bien répartis sur le territoire - Des pôles de vie de Pont-du-Château, Billom et Vic-le-Comte bénéficiant d'équipements de niveau intermédiaire (consommation de première nécessité + équipements du type collège, orthophoniste, supermarché, Trésor public...) - Une accessibilité aux services à la population globalement satisfaisante (médecin / services de police et gendarmerie inférieur à une 10zaine de mn ; services aux particuliers / commerces / d'une dizaine de mn ; équipements sportifs d'une quinzaine de mn, équipement de santé / services hospitalier d'urgence / équipement culturel d'une vingtaine de mn ; services d'éducation du 1er et second degré d'une trentaine de mn - Une densité de médecins généralistes de 1,20 pour 1 000 habitants - Les maisons de retraite et foyers logements sont localisés de façon diffuse sur le territoire - Un niveau de densité commerciale et de diversité des enseignes supérieur aux agglomérations de taille comparable - Des politiques des collectivités vont dans le sens d'une amélioration de l'accessibilité physique et tarifaire des services à la population (petite enfance, sport, culture...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un relatif déficit d'équipements de proximité dans le Livradois, au sud-est de Billom - Les pôles de vie Ennezat, Les Martres-de-Veyre, St Amand/Tallende/St Saturnin et Volvic n'atteignant qu'un niveau d'équipement de proximité - Des Unités de Soins de Longue Durée (USLD) concentrées sur l'espace urbain métropolitain et à Billom - Un déficit de lits médicalisés qui deviendra crucial avec le vieillissement de la population - Une offre en équipement / service dans certains territoires périurbains ou ruraux qui ne progresse pas au même rythme que la croissance démographique - Une inégale répartition sur le territoire des différentes typologies d'habitat rendant les parcours résidentiels et générationnels plus difficiles
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Désenclavement numérique du territoire et développement des usages numérique qui 	<ul style="list-style-type: none"> - Un vieillissement de la population du Grand Clermont qui nécessite d'être accompagné :

<p>peut faciliter l'accessibilité à certains services</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction en cours d'un Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public - Un Schéma départemental de services aux familles acté en 2016 afin de prendre en compte les besoins des familles et réduire les inégalités territoriales d'accès à ces services - Le projet de Centre de Prévention Santé (CEPPPIA) porté par le Grand Clermont, en collaboration avec le CHU, qui permettra de positionner ce territoire et l'Auvergne de manière forte dans un domaine aujourd'hui largement sous-exploité 	<p>un indice de jeunesse de 1,1 en 2007 qui passe à 0,9 en 2012 ; une progression de plus de 15% de la part des plus de 60 ans (+ 13 115 habitants) plus de 20 fois supérieure à l'augmentation de la part des moins de 20 ans (+ 604 habitants)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un développement commercial préférentiellement en périphérie, menaçant les commerces de centre-ville et centre bourg, pouvant remettre en cause l'autonomie de certains publics (accessibilité à pied ou en vélo) et multiplier les communes dotoirs - Des différences entre communes ou quartiers (apparition de « poches de pauvreté » / mouvements de gentrification) qui engendrent insidieusement des situations inégalitaires et peuvent avoir des répercussions sur l'équilibre général du territoire
--	--

2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Des résidences principales (223 000 logements en 2011) réparties à 72 % sur le cœur métropolitain, 8 % sur les pôles de vie et 21 % sur les territoires périurbains. - Une vacance variant de 6% (Gergovie Val d'Allier, Limagne d'Ennezat) à 12% (Volvic Sources et Volcans), avec une moyenne de 9% sur le territoire du Grand Clermont - Un marché immobilier resté relativement accessible 	<ul style="list-style-type: none"> - Spécialisation du marché immobilier dans les pôles de vie et le périurbain, excluant certaines typologies de populations (jeunes, personnes âgées par exemple) et n'offrant pas un parcours résidentiel complet : 70 % des résidences principales occupées par des propriétaires ; un parc locatif qui pèse 30 % des résidences principales - Une croissance concentrée sur les espaces périurbains, sous forme d'habitat pavillonnaire, qui ne facilite pas la reconquête des centres bourgs - Des communes périurbaines et rurales concernées par une forte proportion de vacance de longue durée : communes de la Chaîne des Puys, du Livradois, mais également en Limagne et dans le Val d'Allier. - Les territoires hors cœur métropolitain déficitaires en emplois - Un patrimoine historique insuffisamment mis en valeur
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Un programme Leader porté par le PNR Livradois Forez qui concerne ¼ du territoire du Grand Clermont centré sur la redynamisation des cœurs de bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> - Une pression immobilière pesant sur le prix des loyers dans certains secteurs, rendant l'accès au logement difficile pour les ménages les moins aisés

<ul style="list-style-type: none"> - Des projets de renouvellement urbain et d'éco-quartiers qui témoignent d'une volonté publique de recentrer la ville et les bourgs pour en maîtriser l'urbanisation. - De nombreuses villes et centres bourgs se sont engagés dans des politiques de renouvellement urbain et d'amélioration de la qualité urbaine - Une réflexion engagée sur Riom Limagne et Volcans sur les friches, la vacance et les dents creuses, source d'opportunité en termes de capacité de revitalisation du bâti existant - La présence de PIG ou OPAH privé sur le Grand Clermont (quartiers ou secteurs de Clermont métropole, Riom Limagne et Volcans, Billom communauté) et un PIG départemental 2015-2019 pour lutter contre l'habitat indigne et indécent, lutter contre la précarité énergétique, adapter le logement à la perte d'autonomie ou au handicap 	<ul style="list-style-type: none"> - Un mouvement général de réduction de la taille des ménages et d'allongement de l'espérance de vie qui renforce la demande de logements en volume et en diversité (un manque de logement de petite taille). - Un risque qui perdure de concentration sur le cœur métropolitain des emplois, équipements, services qui aurait pour impact la dévitalisation des centre-bourgs et la multiplication des villages dortsoirs - Un découplage depuis 2008 de la progression des surfaces commerciales -concentrées en périphérie- et la croissance de la consommation des ménages, qui nuit aux centralités commerciales secondaires - Un manque de planification et d'anticipation des projets d'urbanisme indispensable à la reconquête du tissu urbain existant, en vue de rechercher une mixité sociale et fonctionnelle, développer l'espace public qui fait le lien social, mettre en valeur le patrimoine...
---	--

3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...)

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - 411 376 habitants sur le Grand Clermont, avec un gain de population de 7 793 habitants par rapport à 2007. - Des terres à haut potentiel agronomique - Deux grandes filières d'excellence économique - ingénierie de la mobilité et agroalimentaire/santé/nutrition qui repose sur des grands groupes industriels (Michelin, Limagrain, Société des Eaux de Volvic, etc.), des sites d'appui à la recherche et la création, des pôles de recherche, des pôles de compétitivité - Des sites et projets touristiques phares : la Chaîne des Puys (Grand Site de France et candidature Unesco, Vulcania), la valorisation de l'époque gallo-romaine (valorisation du plateau de Gergovie, oppidums de Corrent Gondole), le tourisme de découverte économique, industrielle et technologique (Eaux de Volvic, Aventure Michelin), le thermalisme avec un projet de requalification des stations de Royat-Chamalières et Châtel-Guyon, le tourisme d'affaires, le tou- 	<ul style="list-style-type: none"> - Une croissance démographique ralentie par rapport à la période précédente (+0,4% par an entre 2006 et 2011 contre +0,52% entre 1999 et 2006) - Entre 2001-2006, 53 848 personnes se sont installées (en provenance à 35 % de l'Auvergne, 53 % du reste de la France et 12 % de l'étranger) quand dans le même temps 46 247 personnes en sont parties (à 59 % dans le reste la France, 24 % à moins de 20 km du Grand Clermont et 13 % dans le reste de l'Auvergne). Le Grand Clermont n'attire pas suffisamment pour assurer une redistribution, sans affaiblir sa structure démographique, et compenser un taux de natalité faible - une évasion des jeunes actifs, notamment diplômés (solde migratoire déficitaire pour les 25-39 ans) - Un taux d'auto-provisionnement en denrées agricoles de 12 % - Une couverture numérique insatisfaisante dans certains secteurs, comme le Livradois

<p>risme urbain (Pays d'art et d'histoire), le Val d'Allier (projet de voie verte, programme Leader)</p> <ul style="list-style-type: none"> - présence de deux PNR au droit de l'agglomération et de hauts lieux environnementaux et paysagers - 78% des foyers connectés au sein du Grand Clermont bénéficient de l'accès au haut débit (8 Mb/s) en couverture terrestre - Une notoriété de certains équipements ou événements (Coopérative de Mai, Comédie de Clermont, musée Mandet à Riom, festival Europavox, festival international du Court-Métrage...) - Des espaces naturels du territoire sources de qualité de vie, d'attractivité mais aussi de développement économique (ex. du Val d'Allier) 	<p>ou les Cheires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un potentiel touristique sous-valorisé - Une image du territoire encore dépréciée ou mal connue à l'extérieur
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie de développement du Val d'Allier ambitieuse, avec un projet de voie verte, un programme Leader de valorisation de la rivière Allier, la réhabilitation des anciennes carrières - Une ambition affichée par de plus en plus de collectivités d'approvisionner les cuisines collectives en produits locaux - Une mission « accueil de nouvelles populations » depuis 2010 constituée notamment d'un réseau d'acteurs et répondant à des besoins réels sur le territoire (en particulier l'accueil de nouveaux habitants et de créateurs-repreneurs en milieu péri-urbain et rural) - Le Grand Clermont et PNR du Livradois Forez lauréats de l'appel à projet 2016-2017 du programme national pour l'alimentation dans le cadre du Projet alimentaire Territorial - Des gisements patrimoniaux et culturels restant à valoriser et exploiter comme vecteur d'attractivité - Un programme ambitieux de valorisation de Plateau de Gergovie qui s'initie - Parution prochaine d'un Guide du Routard « Grand Clermont » - Un conseil de développement mobilisé sur les problématiques de détection de nouveaux potentiels d'activités, d'économie circulaire, de circuits courts... 	<ul style="list-style-type: none"> - Un solde migratoire (+ 7 600 hab) variable selon les catégories de population (dont + 9 845 étudiants, - 2 791 actifs ayant un emploi, - 1 579 cadres actifs, - 3 892 de 25-34 ans et - 308 couples avec enfants) - En 2011, une population du Grand Clermont répartie à 68 % sur le cœur métropolitain, 9 % sur les pôles de vie et 24 % sur les territoires périurbains, sachant que la croissance reste majoritairement portée par les territoires périurbains et que les pôles de vie peinent à se renforcer - Tendance à l'étalement urbain et à la banalisation des paysages ayant pour conséquence la détérioration du cadre de vie et la perte d'identité des territoires - Une activité agricole sous pression urbaine - Une tendance à la concentration des activités et des emplois sur le cœur métropolitain

4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une croix ferroviaire sur le Grand Clermont (+ de 55 trains/jour sur l'axe nord-sud ; entre 10 et 30 sur l'axe est-ouest), sachant que le train est le mode de transport le plus performant en terme de « temps de parcours. Au départ de Pont-du-Château par exemple, il est deux fois plus performant que la voiture (83 km/h contre 46 km/h) - Une offre de transport en commun au sein du cœur métropolitain satisfaisante et en progression - Une bonne accessibilité autoroutière puisque les communes du Grand Clermont sont en majorité situées à 6 km d'une sortie d'autoroute - 207 810 déplacements réalisés par les scolaires réalisés majoritairement en modes doux (33%) ou en transports collectifs (27%) - Les étudiants, catégorie de population générant le moins de déplacements : 145 229 déplacements quotidiens (36% des déplacements pour rejoindre l'université, dont 44% en modes doux et 31 % en transports collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les 814 840 déplacements réalisés chaque jour par les actifs du territoire du Grand Clermont, seuls 24% sont entre leur domicile et leur lieu de travail. La mobilité des actifs est constituée de déplacements plus complexes : 36% pour accompagnement/loisirs/visites en lien avec le domicile, et 30% de déplacements sans lien avec le domicile. Face à cette complexité, la voiture reste le mode de transport le plus adapté : elle est en moyenne utilisée dans 74% des déplacements. - 13% des liaisons vers Clermont-Ferrand se font en transports collectifs - 4 pôles de vie sur 7 sont mal desservis en TC (Billom, Ennezat, Volvic, St Amand /Tallende /St Saturnin) - La performance de la desserte en autocars interurbains est insuffisante pour concurrencer l'usage de la voiture - La multimodalité est rare : en moyenne, 2,2% des déplacements des habitants du Grand Clermont. Elle est pourtant identifiée par le SCoT et les autres politiques de déplacements en vigueur comme élément indispensable pour améliorer la part modale des transports collectifs. - La gouvernance en matière de déplacements reste éclatée entre plusieurs AOT : les intercommunalités pour les transports urbains, le conseil régional pour le TER et les bus interurbains. - Les coordinations d'acteurs restent limitées à l'agglomération clermontoise - En 2011, 39% des zones urbanisées du Grand Clermont et 22% des zones d'urbanisation future sont proches d'un transport collectif - Des parcs d'activités souvent déconnectés des centres urbains et mal desservis en transports collectifs. - Des liaisons ferroviaires et aériennes, inter-régionales et nationales peu performantes
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une étude réalisée sur la desserte du Billomois - La révision du Plan de Déplacement Urbain 	<ul style="list-style-type: none"> - Des adultes sans emploi deux fois moins mobiles que les actifs occupés - Peu d'avancées depuis 2011 sur

<p>Clermontois avec le re-questionnement du périmètre de transport urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise à 2 X 3 voies qui permet fluidifier le trafic national et local au droit de l'agglomération - La réforme territoriale (fusion des régions, réforme de la carte intercommunale, réduction du nombre d'autorité organisatrice de transport) qui peut ouvrir des perspectives nouvelles en matière de transport : liaison transversale LGV fret et voyageurs, harmonisation de la billettique entre les différents modes de transport, élargissement des périmètres de transport urbain - Projet de Voie Verte porté par le Grand Clermont et de Vélo Route V70 porté par le Conseil Départemental - Création d'un système de billettique interopérable sur une partie du territoire - Elaboration d'un schéma des pistes cyclables sur l'agglomération clermontoise 	<p>l'amélioration de l'offre TC selon l'organisation en archipel, alors que les grandes infrastructures font l'objet d'études ou de procédures</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éloignement du centre de décision du Conseil régional dont plus de la moitié du territoire dépend, en sa qualité d'AOT - Une déconnexion de politiques d'habitat et de transport : tendance à l'étalement urbain incompatible avec une desserte optimisée des populations en transport en commun - Une pression foncière qui conduit les primo-accédant à s'éloigner du cœur métropolitain, où se concentrent les emplois - L'augmentation des emplois à horaires variables et donc une certaine désynchronisation des déplacements qui, si elle peut limiter les phénomènes d'engorgement, peut également rendre plus complexe la mise en place de système de transports collectifs efficaces.
---	---

5. La transition écologique et énergétique (démarches TEPCV et éco quartier notamment)

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Diversité et qualité des milieux naturels et des paysages, à l'origine notamment de la création des 2 PNR - le rythme d'artificialisation se ralentit : +0.74% par an entre 2005 et 2011, contre +0.94% entre 1995 et 2005 - La réhabilitation thermique du parc social engagée depuis 2009 par les bailleurs, programme habiter mieux porté par le Conseil départemental en direction du parc privé, - Une quinzaine d'Approche Environnementale de l'Urbanisme AEU® sur des opérations d'aménagement à vocation résidentielle et économique, un phénomène de densification des tissus urbains (BIMBY) palpable, des projets d'habitat participatif, des projets d'éco-quartiers sur le cœur métropolitain (Clermont-Ferrand, Cébazat, Ménérol, Mozac) - Maintien de coupures vertes entre les différentes zones urbanisées du territoire et préservation des espaces naturels et agricoles imposé par le SCoT - Les massifs forestiers à l'est et l'ouest du 	<ul style="list-style-type: none"> - Un recours massif à l'automobile consommatrice d'énergies fossiles et génératrice de pollutions (1,5 millions de déplacements par jour sur le Grand Clermont) - Une augmentation des surfaces imperméabilisées : entre 2005 et 2011, l'équivalent de la commune des Martres-de-Veyre (931 ha) a été urbanisé, aux dépens des espaces agricoles (873 ha), pour moitié dans le périurbain, à 60% pour produire de l'habitat - Un appauvrissement de la biodiversité par fragmentation des écosystèmes - Une dégradation et une banalisation des paysages liée à la prolifération de l'habitat pavillonnaire standardisé autour des villages ruraux. - 13 % des ménages (soit 24700 ménages) sont vulnérables à la précarité énergétique et 2% sont en précarité énergétique ; ¼ des ménages allocataires CAF (soit 6 850 ménages) ont 1 taux d'effort > 30 % en cœur d'agglomération mais aussi au sud et à l'est du Grand Clermont - Faiblesse des actions de mise en valeur et

<p>territoire, sources de bois-énergie. La filière a généré 100 GWh soit l'équivalent du chauffage de 14 000 logements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clermont Auvergne métropole, les PNR Livradois Forez et Volcans d'Auvergne et le Conseil départemental déclarés "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV) - Existence d'une dizaine d'ENS et ENSIL sur le territoire 	<p>d'entretien des espaces naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part d'énergies renouvelable de 8,9 % sur le Grand Clermont, inférieure à celle de l'échelon départemental (11,7%) et aux objectifs du SRCE de l'Auvergne (objectif de 30% à l'horizon 2020) - Des combustibles fossiles (charbon, produits pétroliers, gaz naturel) représentant 68,8 % de l'énergie finale consommée - Taux de dépendance énergétique du territoire de 95,4 % (contre 92,6 % pour le Puy-de-Dôme) - Le secteur des transports (routier, aérien et ferroviaire) et le secteur agricole fortement dépendant des produits pétroliers (à hauteur de 99 % et 73 % respectivement) - 1 400 ménages aidés par le fonds solidarité énergétique à l'échelle départementale et 360 aidés de la même façon par le CCAS de Clermont-Ferrand
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une réduction notable de la taille des parcelles à construire, liée au coût du foncier et à de nouvelles aspirations des ménages par rapport à l'entretien des espaces - Montée en charge du programme « Habiter Mieux », mis en place par le CD63, l'ANAH et l'Etat pour lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et le dérèglement climatique : 480 logements réhabilités entre 2011 et 2014, permettant un gain énergétique à minima de 25 % - Obligation pour les EPCI de plus de 50 000 habitants de se doter d'un PCAET (plan climat air énergie territorial), sachant que la ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne métropole sont dotés d'un PCET - Evolution des modes de vie et engouement citoyen et étatique pour les questions liées à la transition énergétique et écologique et notamment celles liées à l'agro-écologie et aux circuits courts. - Le projet de PAT porté par le Grand Clermont et le PNR Livradois Forez lauréat de l'appel à projet 2016-2017 du Programme National pour l'Alimentation - Renouvellement du label Grand Site du Puy de Dôme en 2014 - Programmes LEADER 2014-2020 porté par le Grand Clermont sur le thème « <i>La réappropriation du Val d'Allier et de son patri-</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de coordination entre les politiques d'habitat et de déplacement qui favorise les déplacements motorisés donc les émissions de Co2 - Des ressources en eau, abondantes et généralement de bonne qualité, mais qui restent vulnérables. - Menaces sur les milieux aquatiques qui relèvent notamment d'un déficit de protection des captages d'eau potable et du manque de gestion des concurrences entre les activités consommatrices d'eau - risque de perte de biodiversité du fait de la standardisation des productions agricoles, par ailleurs à fort impact écologique - 4 150 ménages consacrent + de 10 % de leurs revenus au paiement de leurs factures d'énergie et risquent de basculer dans la précarité énergétique - Risque de précarité énergétique accentuée par l'utilisation importante des produits pétroliers qui sont, avec l'électricité, les sources d'énergie les plus chères. (Les produits pétroliers représentent 51% de la facture énergétique du territoire et l'électricité 29%)

<p><i>moine, vecteur du développement du Grand Clermont » et PNR Volcans d'Auvergne sur les ressources naturelles, la sobriété énergétique et la croissance verte</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Opportunités d'augmenter l'énergie renouvelable thermique - Des sources d'énergie mobilisables (photovoltaïque, bois énergie, biogaz à partir de déchets biodégradable, chaleur de l'incinérateur...) qui pourraient permettre d'atteindre une proportion d'énergie renouvelable de 14,5% - Projet pilote de « laboratoire vivant dédié à l'agro-écologie en grandes cultures en Limagne » porté par Limagrain - Elaboration d'un schéma de transition énergétique et écologique de l'agglomération clermontoise 	
---	--

6. La cohésion sociale.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - revenu fiscal médian par unité de consommation du Grand Clermont supérieur à celui de la France métropolitaine (21 609 € contre 18 355 € en 2012) - Un indice Gini de 0,298 relativement bas (indicateur synthétique d'inégalités de salaires, de revenus, de niveaux de vie) - Des territoires avec une part importante de diplômés du supérieur, un niveau de salaire moyen supérieur aux autres territoires d'Auvergne, un faible taux de chômage et peu de précarité (Riom Limagne et Volcans, ex-Les Cheires et ex-Gergovie Val d'Allier) - Une offre de logements sociaux en progression (28 684 logements sociaux en 2011 représentant 15% des résidences principales) - Un tissu associatif riche avec 996 établissements, mais concentré sur le cœur métropolitain 	<ul style="list-style-type: none"> - des disparités sur le Grand Clermont avec des revenus modestes principalement en cœur urbain et dans le péri-urbain/rural le plus éloigné - un cœur métropolitain qui souffre d'un chômage élevé, marqué par des inégalités de revenus et une précarisation des contrats de travail, même si le salaire moyen et la part de diplômés est supérieure à la moyenne régionale - 12 % des ménages sous le seuil des bas revenus en 2011 (+13% depuis 2008) - Sur les secteurs de Mur-ès-Allier, Limagne d'Ennezat et les Cheires, + du 1/3 des ménages accédant à la propriété dépassent 30% de leurs ressources pour se loger, sans compter les frais supportés pour se déplacer. - 3.2% des résidences principales du parc privé du Grand Clermont (soit 5112 logements) sont potentiellement indignes - D'après le schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage (2012-2018), 439 ménages restent en attente d'habitat, 200 ménages vivent sur des terrains privés ou publics dans des conditions d'indécence et plus d'une centaine de familles installées sur des aires d'accueil en at-

	<p>tente de réponse en terme d'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> - décrochage des prix entre le parc social neuf et l'ancien, généré par une augmentation du coût de la construction et une diminution de l'aide à la pierre - délai d'attribution d'un logement dans le parc social de 8 mois - parc locatif social ne représentant que 5% des logements sur les territoires péri-urbains
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - des PLH qui cherchent à agir sur la production de logements spécifiques (jeunes travailleurs, étudiants, personnes âgées, personnes handicapées, gens du voyage), afin d'atteindre la diversité sociale et générationnelle prônée dans le projet de territoire - Des programmes d'actions des collectivités pour lutter contre l'habitat indigne et contre la perte d'autonomie (vieillesse ou handicap) - L'émergence de tiers lieux 	<ul style="list-style-type: none"> - Une situation des ménages sur le Grand Clermont qui se dégrade depuis 2003 : le revenu moyen par foyer fiscal diminue, les nombres de chômeurs et d'emplois précaires augmentent (+ 35 % de demandeurs d'emplois depuis la crise de 2008 ; 15 % des actifs ont un emploi précaire) et dans le même temps, sous l'effet conjugué du desserrement des ménages (séparation, veuvage, décohabitation...) et du vieillissement de la population, la demande en logement bon marché s'intensifie. L'augmentation des prix de l'immobilier (en locatif ou en accession) a bouleversé l'équilibre et la fluidité du marché du logement du Grand Clermont, faisant augmenter les demandes de logement social. La situation est désormais tendue et les risques d'exclusion des ménages les plus précaires sont réels. - Risque de fracture urbains/ruraux, entre anciens et nouveaux habitants, renforcé par les conflits d'usage de la terre - Risque d'isolement des personnes âgées et des publics précaires - Développement de situations inégalitaires entre communes ou quartiers qui risquent de conduire à l'apparition de « poche à pauvreté »

C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

C.1. Bilan des principales mesures des Comités Interministériels aux ruralités – Déclinaison du tableau de bord de suivi départemental :

Trois comités interministériels aux ruralités ont eu lieu les 13 mars et 14 septembre 2015 et le 20 mai 2016 suite à la volonté du Gouvernement d'impulser et accroître une nouvelle dynamique en faveur des ruralités. Dans ce cadre, l'action de l'Etat s'est structurée en trois axes :

- Garantir à chaque citoyen un égal accès aux services
- Renforcer les capacités des territoires et de leurs élus
- Dépasser les logiques de concurrence territoriale en développant la mise en réseau

Un certain nombre d'objectifs et de mesures à décliner localement ont été mis en avant. Un tableau de bord de suivi des réalisations est prévu dans chaque département.

Priorité 1 : Garantir à tous l'égalité d'accès aux services :

Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Etat d'avancement dans le département à la fin décembre 2016	Territoire du Grand Clermont
UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PARTOUT EN FRANCE	Mesure 1 - 1000 Maisons de santé ou pôles de santé d'ici 2017	1 000 maisons ou pôles de santé d'ici 2017	9 maisons ou pôles réalisés	Réalisés : Sayat, Les Martres de Veyre En projet : quartier prioritaire, Ennezat, Aydat
	Mesure 2 - Faciliter l'installation des jeunes médecins	1 700 contrats d'engagement de service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire d'ici 2016/2017	73 CESP et 9 PTMG	
	Mesure 3 - Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	1000 équipes de soins rémunérées	appel à projet équipe médicale de territoire en cours	
	Mesure 4 - Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Contrat de rémunération supplémentaire pour 700 médecins en zone isolée / Accès aux urgences en 30 mn d'ici 2015	2 médecins formés	Mise en place en avril 2016 de la Maison médicale de garde de Volvic Expérimentation visant à la couverture de 5 secteurs de garde avec mise en place d'un médecin fixe et d'un médecin volant (intervention à domicile) MMG couvre

				également la nouvelle prison de Riom
1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX « RENDRE SERVICE »	Mesure 6 - Ouvrir 1 000 maisons de services au public dès la fin 2016 grâce au partenariat avec La Poste	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	9 MSAP dont 2 issues du réseau Poste + 7 en projets dont 1 issue du réseau Poste	1 en secteur urbain : la Gauthière
L'ÉCOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 9 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées	Connexion en haut débit des écoles et mise en réseau	Plus de 33 % des écoles ont un débit supérieur à 2 048 Ko	
	Mesure 10 - Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	1 signée le 14 mars 2017	
	Mesure 11 - Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	Etablir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire.	57 encore valides pour 2016/2017 132 en cours de renouvellement	
DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIÉES AU CŒUR DES RURALITÉS	Mesure 12 - Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire	Doubler les conventions de développement culturel (300 actuellement tous territoires)	4 conventions signées	1 pacte culturel avec la ville de Clermont-Ferrand (2015-2017)
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°8) : Créer 100 plates-formes de mobilité dans les bourgs-centres	Créer 100 plateformes de mobilité		
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°10) : Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres.	Une borne de recharge électrique tous les 50 km		

Priorité 2 : amplifier les capacités de développement des territoires ruraux

Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Etat d'avancement dans le département à la fin décembre 2016	Territoire du Grand Clermont
ACCES AU NUMERIQUE ET CONNEXION AU TELEPHONE MOBILE, DES IMPERATIFS POUR L'ATTRACTIVITE	Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit	322,8 M€ Inv 219 496 lignes FttH 15119 lignes ADSL modernisées (à l'échelle de l'ancienne région Auvergne)	
	Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Couverture de toutes les communes françaises (3300 centres bourgs en 2G et 3600 en 3G)	2 centres bourgs restent à couvrir en 3G : Lachaux et Saulzet le Froid	
UNE AGRICULTURE LOCALE COMPETITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT	Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	Susciter des volontaires	4 GIEE créés	
	Mesure 27 - Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF)	susciter des volontaires		
DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ADAPTES AUX TERRITOIRES RURAUX	Mesure 29 - Lancer des «contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux»	Lancer les contrats		
LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX	Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	Traiter plus de 45 000 logements	21 M€ Anah, 8,1 M€ FART pour 2 699 logements FART dont 2 499 propriétaires occupants	
LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE	Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive	Suivi et évaluation de l'AAP (212 lauréats, 163 en cours de labellisation)	7 territoires lauréats	Clermont Métropole / ville de Clermont, le Département, Parc Naturel régional du Livradois Forez, Parc Naturel régional des

				Volcans d'Auvergne
	Mesure 35 - Développer la méthanisation	installer 1500 méthaniseurs en 3 ans	2 installations de méthanisateurs	
AIDE A L'ELABORATION ET AU SUIVI DES PROJETS DE TERRITOIRES : L'INGENIERIE PUBLIQUE	Mesure 37 - «AIDER» (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural)	Créer 3 missions AIDER + 4 en territoires de montagne		1 projet de territoire Gergovie Val d'Allier déposé en décembre 2016
LA DIFFUSION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Mesure 38 - Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique	Lancement d'un nouvel AAP		Pour mémoire : 1 PTCE labellisé dans le 63 avant 2016 sur l'agglomération clermontoise
LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITE, LEVIERS DU DYNAMISME DES COMMUNES	Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale	Publication du décret du contrat de revitalisation commerciale (loi ACTPE)		

Priorité 3 : Assurer la mise en réseau des territoires :

Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Etat d'avancement dans le département à la fin décembre 2016	Territoire du Grand Clermont
VERS DES COOPERATIONS VILLE/CAMPAGNE	Mesure 44 - Expérimenter les premiers contrats de réciprocité « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires	Expérimentation avec 4 binômes volontaires	Non concerné	
ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES ET LES TERRITOIRES	Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités	Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres-bourgs	Enveloppe Grands projets d'investissement : 5 092 753,45 € (30 arrêtés) Enveloppe Centres-bourgs : 3 198 140 € (10 arrêtés)	0
		Mobiliser la DETR	377 arrêtés 15 195 475€ engagés	

C.2. Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire :

L'implication de l'Etat au côté des élus du Grand Clermont s'est traduite de différentes manières au cours des dernières années. A l'échelle du département du Puy de Dôme, l'Etat soutient particulièrement la mise en réseau des territoires et l'accompagnement des collectivités locales, tant en termes d'ingénierie que par des appuis financiers. Ce sont notamment 15 195 475€ qui ont été apportés au territoire départemental au cours de l'année 2016 dans le cadre du **DETR** sur les thématiques de l'aménagement des bourgs, des bâtiments communaux, des cantines scolaires, des logements sociaux, du soutien à l'activité économique et à l'activité touristique, de création ou de maintien des services publics et au public en milieu rural, de la voirie et des études d'accompagnement des EPCI fusionnées. Au cours de la même année le montant du **Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)** s'élevait à 8,2 millions d'euros. On peut noter que ces soutiens financiers, en complément de ceux relevant du **FISAC**, ont permis la réalisation de nombreux projets qui s'intègrent bien dans les 6 volets prévus par un contrat de ruralité et que ce dernier permettrait d'accentuer l'effet de levier déjà engagé par l'Etat sur le territoire du Grand Clermont.

Le **Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020** de l'ex-région Auvergne prévoit un investissement de 525 millions d'euros (dont 375 millions investis par l'Etat) au service de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi du territoire. Il agit sur les thématiques suivantes : mobilité multimodale, enseignement supérieur, recherche et innovation, transition écologique et énergétique, numérique, filières d'avenir et usine du futur et emploi. De son côté, le volet territorial du Puy de Dôme du CPER 2015-2020 porte principalement sur 9 grands projets dont certains sont situés sur le territoire du Grand Clermont. Il s'agit des projets « Chaîne des Puys-Faille de Limagne » (aménagement des sites destinés à l'accueil du public, suppression des points noirs paysagers, valorisation du site du Temple de Mercure), « Gergovie et sites arvernes » (valorisation du site de Gergovie et de ses satellites centrée sur le paysage, l'archéologie et le tourisme), accompagnement de projets structurants à l'initiative des territoires ruraux et présentant un impact important sur l'attractivité du territoire, « Grande Bibliothèque » (aménagement d'un bâtiment classé en une bibliothèque-médiathèque, future tête de pont de l'ensemble du réseau de lecture à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole), « Quartier numérique », « ASM arts et Rugby ».

Le projet « Eco-cité » de Clermont Ferrand bénéficie également d'un soutien important de l'Etat puisqu'en le portant le Grand Clermont a été lauréat deux fois dans le cadre de l'**appel à projets « Ville de demain »**. Ainsi, le projet a bénéficié d'une première enveloppe de 2,5 millions d'euros en 2009 et s'est vu accordé 7 238 000€ supplémentaires en 2016 au titre de la seconde tranche (2016-2020) dans le cadre du **Programme d'Investissement d'Avenir**.

Ces projets trouveraient un prolongement intéressant dans la mise en place d'un contrat de ruralité

Soucieux de la qualité de vie des habitants du Grand Clermont, l'Etat agit de manière particulièrement marquée en faveur de la réduction des inégalités territoriales.

Afin d'améliorer la qualité de vie de la population, la rédaction d'un **Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public** a été engagée en 2016 avec l'objectif de garantir une offre de qualité à une distance raisonnable de chaque habitant concernant les services essentiels aux populations (Internet, Pôle emploi, services administratifs, Poste, transports, médecins, points alimentation, stations-service...). L'élaboration de ce schéma est actuellement dans sa phase 2 (septembre 2016 à juin 2017) qui porte sur l'élaboration du schéma sur la base des groupes de réflexions et des éléments de diagnostic de la phase 1. Un plan d'action sera proposé à chaque communauté de communes afin de renforcer l'offre de services au public dans les zones ayant un déficit d'accessibilité.

Bien que la rédaction de ce schéma ne soit pas terminée, l'émergence de **Maison de Service Au Public (MSAP)** a été rendue possible grâce au soutien de l'Etat qui s'est engagé en cofinçant les études de préfiguration, les investissements et les dépenses de fonctionnement ainsi qu'en accompagnant les porteurs de projets. En constituant des lieux uniques de relai d'information sur les dispositifs existants, les MSAP ont vocation à répondre aux besoins des habitants éloignés des opérateurs publics des prestations sociales et de l'emploi. Sur les 9 maisons de services au public du

Puy de Dôme, une se situe dans le territoire du Grand Clermont dans le quartier de la Gauthière à Clermont Ferrand. Il a également été proposé d'installer une MSAP dans le bureau de poste de Saint Dier d'Auvergne. De nouveaux projets de MSAP sont à prévoir en 2017 et 2018, notamment suite à la rédaction du schéma départemental d'accessibilité aux services et à la redéfinition des intercommunalités.

En complément de ces MSAP, sur le territoire du Grand Clermont deux **Maisons de santé pluri-professionnelles** sont en fonctionnement : à Sayat (labellisée par l'ARS) et Orcines (en cours de labellisation ARS). Une autre maison de santé pluri-professionnelle, dont le projet est labellisé par l'ARS, est prévue à Clermont-Ferrand. Dans le cadre de la stratégie nationale de santé de lutte contre la désertification médicale, la mise en place de maisons de santé pluri-professionnelles a été encouragée.

Toujours en termes de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, en 2013 un **Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale** dans le Puy de Dôme a été construit dans le cadre d'un travail conjoint entre les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les partenaires sociaux, les chercheurs et experts, et les personnes en situation de pauvreté.

En 2016 la Préfète du Puy de Dôme a également signé avec les différents partenaires un **Schéma départemental de services aux familles** qui vise à prendre en compte les besoins des familles pour adapter les services qui leurs sont destinés et à réduire les inégalités territoriales en termes d'accès à ces services.

Enfin, la stratégie de l'Etat dans le domaine social et de lutte contre les inégalités sur le territoire du Grand Clermont passe par l'action de l'Anah. En effet, une convention de partenariat pour le **Programme d'Intérêt Général (2016-2019)** fixe un objectif d'aide financière pour la réhabilitation de 1635 logements en trois ans. A l'échelle du département ce sont 6,7 millions d'euros de subvention de l'Anah et 2,6 millions d'euros de primes du fonds d'aide à la rénovation thermiques des logements qui ont été attribués entre 2012 et 2015. Le territoire du Grand Clermont est particulièrement concerné par ces mesures puisque plusieurs PIG ainsi qu'une OPAH ont été mis en place sur son territoire, sur des zones avec un parc ancien important, une population vieillissante et à faible revenu (Riom communauté, Clermont Auvergne Métropole, Quartiers anciens de la Commune de Clermont Ferrand, Quartier de la gare de Clermont Ferrand).

Dans le cadre des **Contrats de ville 2015-2020** cinq quartiers sur les villes de Clermont-Ferrand et Cournon-d'Auvergne ont également été identifiés par l'Etat et deux autres quartiers des villes de Gerzat et Aulnat restent en état de veille.

La mise en place d'un contrat de ruralité renforcerait ainsi les nombreux efforts faits dans le sens d'une réduction des inégalités territoriales, d'une meilleure cohésion sociale et d'un meilleur accès aux services et aux soins.

La stratégie de l'Etat sur le territoire du Grand Clermont s'observe également en matière de transition écologique. En effet, suite à l'appel à manifestation d'intérêt du 9 février 2015 à l'échelle du Grand Clermont trois territoires ont été déclarés lauréats Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte et ont ainsi perçu une reconnaissance et un accompagnement financier étatiques. Il s'agit du Département du Puy de Dôme, du Parc Naturel Régional du Livradois Forez et de Clermont Auvergne Métropole et ville de Clermont Ferrand. Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a quant à lui été déclaré « Territoire à énergie positive et pour la croissance verte en devenir ».

Ainsi, sur ses six volets, un contrat de ruralité viendrait renforcer et coordonner une collaboration déjà effective entre l'Etat et le Grand Clermont en faveur des territoires ruraux du PETR.

C.3. Dispositifs, stratégies et conventions en lien avec les thématiques du contrat

La mise en œuvre d'un contrat de ruralité s'inscrirait également dans le cadre de nombreuses actions menées en faveur des territoires du Grand Clermont et ce sur les six volets qu'impliquerait un tel contrat.

Bien que le PETR du Grand Clermont ne dispose pas de son propre **Agenda 21**, de nombreuses collectivités en son sein se sont dotées d'un tel document. Des villes ont obtenu la reconnaissance « Agenda 21 local de France » par le Ministère comme Ménérol, Châtel Guyon (qui est également la première station thermale du Massif Central labellisée), Saint Genès-Champanelle. Les Agenda 21 des villes de Clermont Ferrand et Pont du Château, en plus d'être labellisés par le MEEDDTL, sont labellisés « Rubans du Développement Durable ». Il est également à noter que la Communauté de Communes de Gergovie Val d'Allier a un Agenda 21 reconnu par le MEEDDTL. Les chartes du PNR du Livradois Forez et du PNR des Volcans d'Auvergne sont elles aussi reconnues Agenda 21 local de France par le Ministère. Enfin, le territoire du Grand Clermont est couvert par l'Agenda 21 de la région Auvergne (reconnu par le MEEDDTL) et celui du département du Puy de Dôme.

La commune de Saint Genès-Champanelle a quant à elle obtenu le label national « **Ville et village étoilé** » qui met en avant les actions en faveur d'économies d'énergie et de réduction des pollutions lumineuses notamment par l'optimisation de l'éclairage public.

En termes de transition écologique il est également à noter qu'il existe sur le territoire du Grand Clermont un éco-quartier reconnu « **Eco-quartier remarquable en France** » par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, dans la catégorie « + de 2 000 habitants ». Il s'agit de l'éco-quartier de Trémonteix dont les premiers logements ont été livrés en 2013. Il s'inscrit dans la démarche Zones Pilotes d'Habitat du Grand Clermont.

Conscient de son patrimoine environnemental et paysager exceptionnel, le Grand Clermont a mis en place un *Plan Vert* et un *SCOT* protecteur des éléments des *Trames verte et bleue* du territoire pour permettre des continuités territoriales pour stopper la perte de biodiversité et restaurer et maintenir ses capacités d'évolution. Le territoire cherche désormais à élaborer un programme d'actions de préservation, reconquête et restauration, notamment sur un axe Est-Ouest entre les PNR du Livradois-Forez et des Volcans d'Auvergne.

Le Grand Clermont est par ailleurs couvert par deux chartes de parc : celle du Livradois Forez porte l'ambition d'inventer une autre vie respectueuse des patrimoines et des ressources du Livradois-Forez, où frugalité se conjugue avec épanouissement ; celle des Volcans d'Auvergne porte l'ambition de créer ensemble un autre développement valorisant des patrimoines exceptionnels, stimulant le respect, la solidarité sociale et territoriale, et l'innovation.

Le territoire du Grand Clermont est également concerné par trois programmes **LEADER 2014-2020**. En effet, le PETR du Grand Clermont porte un programme LEADER d'un montant de 3 041 372 euros sur « *La réappropriation du Val d'Allier et de son patrimoine, vecteur du développement du Grand Clermont* ». Le programme est destiné à dynamiser le développement économique du Val d'Allier et renforcer la qualité de vie sur le territoire à travers l'appropriation de la rivière par les habitants et les touristes (développement d'une offre de loisirs et événementielle, construction d'une image partagée, valorisation d'une identité, contribution à un développement économique et social durable). L'objectif est de contribuer à l'attractivité du territoire tout en permettant une gestion durable et cohérente qui préserve les ressources liées à la rivière et son fonctionnement.

Le territoire du Grand Clermont est également en partie concerné par le programme LEADER « *Nouvelle urbanité, nouvelle attractivité en Livradois Forez* », d'un montant de 4,7 millions, d'euros porté par le PNR du Livradois Forez qui met notamment l'accent sur la dynamisation de l'économie locale, l'attractivité et la reconquête des centres-bourgs. Il en va de même pour le programme LEADER « *Volcans d'Auvergne Actifs ! Nos ressources locales pour réinventer un territoire responsable et créatif* », d'un montant de 4,39 millions d'euros, porté par le PNR des Volcans d'Auvergne qui concerne les projets de redynamisation des cœurs de bourgs ruraux, la culture, les actions collectives, la valorisation des ressources naturelles, la sobriété énergétique et la croissance verte, la promotion du territoire et la coopération entre acteurs.

Sur le territoire du Grand Clermont de nombreux labels et reconnaissances viennent souligner les stratégies mises en place par les différentes collectivités en termes de préservation et valorisation du patrimoine et en termes de stratégie touristique :

- Le projet « Pôle de Pleine Nature Les Cheires Aydat-Pessade a été retenu dans le cadre de l'appel à projets du FEDER « **Pôle de Pleine Nature en Massif Central** ». Cette reconnaissance permet une consolidation du développement touristique, pilier fondamental de cette collectivité dans sa dynamique de développement. La réussite à cet appel à projets permet la programmation de projets concrets sur la période 2015-2020.
- Le site du Puy de Dôme est labellisé **Grand site de France** par l'État. Sélectif et exigeant, ce label est attribué pour une durée de 6 ans et implique la mise en place sur ce site d'un projet de préservation, de gestion, de mise en valeur du site dans le respect d'une démarche de développement durable. Il est également la reconnaissance d'une gestion durable du site, d'une qualité d'accueil du public et de participation tant des habitants que des partenaires.
- Comme reconnaissance de leur prise de conscience des enjeux relatifs à l'appropriation de l'architecture et du patrimoine par les habitants ainsi que de leur engagement dans une démarche de connaissance, conservation et soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie, le Pays de Riom et le Pays de Billom Saint-Dier d'Auvergne ont obtenu le label « **Ville ou Pays d'Art et d'Histoire** ». En plus de la reconnaissance du travail passé accompli, ce label conduit à la définition d'objectifs précis et comporte un volet financier.
- La moitié du territoire du Grand Clermont est situé dans les 2 PNR des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez qui, conformément à leur charte, développe des politiques collectives en matière de patrimoine et de tourisme

Sur les thématiques relatives à l'accès aux soins, deux des six **Contrats Locaux de Santé** signés dans le Puy de Dôme concernent le territoire du Grand Clermont. Il s'agit des CLS conclus entre la ville de Clermont Ferrand et l'ARS et entre les communautés de communes de Riom communauté, Volvic Sources et Volcans et Limagne d'Ennezat et l'ARS. Démarches partenariales, ces contrats ont vocation à mettre en place des actions concrètes et coordonnées sur les territoires concernés afin d'améliorer les contextes environnementaux et sociaux qui déterminent l'état de santé de la population, mais aussi d'améliorer l'accès des personnes aux services de santé. Ils ont ainsi vocation à participer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Le premier **Pacte culturel** de France a été signé entre la ville de Clermont Ferrand et le Ministère de la Culture et de la Communication. A travers ce pacte culturel la ville et l'État se sont engagés à maintenir leur niveau de dépenses culturelles sur trois ans, soit plus de 4 millions d'euros annuels hors charges de personnels du côté de l'État et plus de 17 millions d'euros annuels du côté de la ville. Ces dépenses relèvent prioritairement des politiques publiques relatives à la création et à la diffusion artistique, au patrimoine historique, architectural, urbain, muséal, archivistique, à l'enseignement et à la formation artistique et culturelle, au livre et à la lecture publique, aux industries culturelles, à la démocratisation culturelle, en particulier à l'éducation artistique et culturelle

Concernant les thématiques relatives à la mobilité, le Grand Clermont a participé techniquement à une étude en 2012-2013 sur les pratiques de mobilités à l'échelle de la plaque urbaine Clermont/ Val d'Allier (de Vichy à Brioude) dans le but de mieux comprendre les besoins des usagers et ainsi mieux organiser les transports de demain.

Une autre étude menée dans le cadre de l'**Observatoire des déplacements** du PETR a abouti en 2015. Celle-ci visait à permettre la desserte du pôle de vie de Billom par un système de transports collectifs performant afin de limiter l'accroissement des déplacements motorisés dans une optique de renforcement de la population de ce pôle de vie. Le Grand Clermont a été sollicité pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude qui a conduit à la production de recommandations sur la solution technique la plus pertinente.

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux.

Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** sont proposées et exposées ci-après.

A) Objectifs et plan d'action pour le volet 1 : Accès aux services publics et marchands et aux soins

L'accessibilité des services à la population est globalement satisfaisante, tout comme la densité de l'offre de soins, et des politiques des collectivités œuvrent à leur amélioration. De plus, un Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public est en cours de finalisation. Toutefois, dans le Sud et l'Est du territoire un déficit relatif d'équipements est à noter et certains pôles de vie ne disposent que d'un niveau d'équipements de proximité. Les services existants risquent d'être insuffisants dans les années à venir en raison du vieillissement de la population et de la croissance démographique. De plus, les développements urbains en périphérie risquent de menacer les commerces et services de centre-ville et des inégalités tendent à se former entre communes ou quartiers.

Ainsi, le Grand Clermont définit les objectifs stratégiques suivants afin d'améliorer l'accès aux services publics et marchands et aux soins :

- Penser une offre de services adaptée à tous et à l'évolution démographique, en accessibilité physique et tarifaire, limitant les déplacements
- Maintenir un niveau de services répondant aux besoins quotidiens ou à ceux de la population captive
- Lutter contre l'isolement par l'implantation de services et d'équipements de proximité et de permanence sociale au sein du cœur métropolitain et des pôles de vie, en renforçant le niveau de services et d'équipements proposés à la population
- Rendre la culture accessible au plus grand nombre
- Penser l'offre de service dans une dynamique d'égalité territoriale et de fonctionnement en archipel

Le contrat de ruralité mis en place comprendra donc des actions visant à :

- Connaître les besoins en services publics et marchands et en soin sur le territoire
- Développer ou améliorer l'offre de services culturels et récréatifs
- Développer ou améliorer l'offre de services aux personnes et de maintien à domicile
- Développer ou améliorer l'offre de soins
- Développer ou améliorer l'offre de services pour les enfants et les jeunes
- Créer ou aménager des équipements à même d'offrir ces services
- Améliorer les conditions de travail des personnes réalisant ces services
- Adapter les offres de services aux évolutions démographiques
- Permettre l'accès au plus grand nombre d'une offre de services et de soins
- Saisir l'opportunité du numérique pour faciliter l'accès aux services
- Prendre en compte la lutte contre le changement climatique dans la création d'offre de services et de soins (réduction des déplacements, bâtiments à haute performance énergétique...)

Actions prévues en 2017

- Réalisation d'un pôle enfance à Billom (fiche action BC8)
- Réalisation d'une mission d'ingénierie pour la mise en œuvre du CEPPIA (fiche action GC3)
- Mise en place d'un système de télégestion pour le service d'aide à la personne à Mond'Arverne Communauté (fiche action MA8)
- Travaux prescrits dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) des ERP communaux à Bouzel (fiche action BC9)

Actions prévues dans les années à venir

- Réalisation d'une maison de services incluant le siège de la nouvelle Communauté de Communes de Billom Communauté (fiche action BC2)
- Valorisation du Val d'allier – Musée de la Batellerie (fiche action CAM4)
- Création d'un centre multi-accueil à Longues (Commune de Vic le Comte) (fiche action MA3)
- Création d'un pôle petite enfance au sein du quartier pilote-habitat des Loubrettes aux Martres de Veyre (fiche action MA7)
- Création d'une maison des services communautaires à Mond'Arverne Communauté
- Mise en place d'un système de télégestion pour le service de maintien à domicile à Riom Limagne et Volcans (fiche action RLV3)
- Réhabilitation et mise en accessibilité de la mairie de Pérignat es Allier (fiche action BC10)

Acteurs de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage : Grand Clermont, EPCI membres du Grand Clermont, communes du territoire, tout autre acteur pertinent.
- Partenariats : PNR Livradois-Forez, PNR des volcans d'Auvergne, CAUE, communes, Conseil de développement du Grand Clermont, Etat (ARS), professionnels de santé, conseil départemental, CAF, CNSA, éducation nationale, tissu associatif local, opérateurs de téléphonie...

B) Objectifs et plan d'action pour le volet 2 : Revitalisation des bourgs centres

Des programmes LEADER, des politiques de renouvellement urbain, ou encore un travail sur les friches et les dents creuses s'inscrivent déjà dans une démarche de revitalisation des bourgs centres. Pour autant, les phénomènes de périurbanisation et d'étalement urbain rendent ces démarches difficiles et contribuent à une banalisation des patrimoines bâtis. Un risque de dévitalisation des centres bourgs et de multiplication des villages dortoirs est également à noter car les emplois, équipements et services ont tendance à se concentrer sur le cœur métropolitain. Enfin, sur le territoire certaines communes périurbaines et rurales connaissent un fort taux de vacance de longue durée.

Face à ces constats et en conséquence de son ambition de limiter l'étalement urbain, le Grand Clermont recherche une reconquête de ses centres bourgs et un rééquilibrage des emplois et services selon l'organisation en archipel. En d'autres termes, il s'agit ici de reconquérir le tissu urbain existant. Des objectifs stratégiques découlent de cette volonté :

- Renforcer les polarités

- Préférer les opérations de renouvellement urbain, de construction en dents creuses aux extensions consommatrices de terres agricoles et naturelles.
- Travailler sur le parc de logements et locaux vacants pour cause d'insalubrité ou qui ne répondant plus aux besoins actuels.
- Multiplier les actions de réhabilitation de centre-bourg qui permettent de conserver la singularité architecturale et patrimoniale des différents villages et de renforcer la mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle
- Développer l'économie présentielle par le renforcement de l'offre commerciale et artisanale, des équipements et des services de proximité, principalement dans le tissu urbain des villes et des bourgs, dès lors que les activités sont compatibles avec l'habitat.

Afin d'y parvenir, dans le cadre du contrat de ruralité du Grand Clermont, les actions privilégiées seront celles qui contribuent à :

- Reconquérir les bâtiments vacants et/ou insalubres
- Reconquérir les friches
- Valoriser le patrimoine historique bâti et la qualité architecturale des centre-bourgs
- Créer ou préserver les emplois et activités dans les bourgs-centre
- Soutenir le commerce de proximité

Action prévues en 2017

- Réalisation de travaux d'urgence sur l'ancien collège de Billom (fiche action BC11)
- Création de pépinières de commerces en centre-bourg (fiche action RLV4)
- Réalisation d'une étude de programmation et requalification du centre-ville de Riom (fiche action RLV8.1)
- Réalisation d'une étude en vue de la revitalisation du centre-bourg d'Enval (fiche action RLV8.2)
- Revitalisation du centre-bourg d'Ennezat (fiche action RLV 8.7)
- Etude pré-opérationnelle d'OPAH RU – centres bourgs sur l'EPCI de Riom Limagne et Volcans (fiche action RLV10)

Actions prévues dans les années suivantes

- Lancement d'un nouvel appel à projet « Quartiers durables, Quartiers désirables » (fiche action GC6)
- Mise en tourisme du fort villageois de la Sauvetat et création d'une auberge (fiche action MA4)
- Réalisation d'une étude en vue de la requalification du centre-bourg de Sayat (fiche action RLV8.3)
- Réalisation d'une étude en vue de la revalorisation du centre-bourg de Volvic (fiche action 8.4)
- Réalisation d'une étude pour la redynamisation du centre-bourg de Châtel-Guyon (fiche action 8.5)
- Réalisation d'une étude pour la requalification du centre-bourg du Cheix-sur-Morge (fiche action RLV 8.6)
- Aménagement du centre-bourg de Bouzel (fiche action BC4)

Acteurs de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage : Grand Clermont, EPCI membres du Grand Clermont, communes du territoire, tout autre acteur pertinent.
- Partenariats : PNR Livradois-Forez, PNR des volcans d'Auvergne, CAUE, communes, agence d'urbanisme, Etat (DDT, DREAL...), CRPI, Conseil régional, Conseil général du Puy de Dôme, Union Européenne, Caisse des dépôts et consignations, Aduhme, DIRRECTE, Chambre des métiers, CCI, EPF SMAF, Anah ...

C) Objectifs et plan d'action pour le volet 3 : Attractivité du territoire :

Face à une image du territoire encore dépréciée ou mal connue à l'extérieur, le Grand Clermont reste mobilisé pour renforcer son attractivité à travers 3 objectifs :

- Renforcer la démographie du Grand Clermont
- Renforcer le développement économique
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire

Objectif n°1 : Renforcer la démographie du Grand Clermont

Malgré des gains de population depuis 2007, la croissance démographique sur le Grand Clermont reste très modérée et fragile au regard de l'effet cumulé du vieillissement de sa population, d'un faible taux de natalité et d'une sous-représentation de 25-35 ans. Le territoire dispose pourtant de nombreux atouts qui pourraient renforcer son attractivité démographique, en particulier la qualité de son cadre de vie. Celle-ci tend toutefois à s'altérer à cause de l'étalement urbain et d'une certaine banalisation des paysages.

Ainsi, dans sa stratégie démographique le Grand Clermont fait le choix de :

- Augmenter la croissance démographique par l'accueil de nouvelles populations, ce qui implique un travail sur l'image du territoire et sur la détection de potentiels d'activités, à même d'attirer et de redynamiser les pôles de vie et la partie rurale du territoire.
- Renforcer l'attractivité sans menacer les équilibres territoriaux urbain/rural et en s'assurant de la préservation des ressources environnementales et de la mixité sociale du territoire
- Opter pour une forme urbaine respectueuse des espaces naturels d'envergure (Parcs Naturels Régionaux, Chaîne des Puys, Val d'Allier, coteaux d'agglomération et forêts), des espaces agricoles (Limagnes, zones viticoles et maraîchères), des vallées ainsi que des corridors écologiques qui les relient
- Respecter l'identité et la qualité du cadre de vie grâce au maintien de coupures d'urbanisation au sein du cœur métropolitain et d'espaces de transition avec les pôles de vie

Pour cela, les actions mises en place dans le cadre du contrat de ruralité viseront à :

- Préserver et améliorer le cadre de vie.
- Améliorer l'image du territoire et le faire connaître auprès de futurs habitants potentiels
- Aménager le territoire pour répondre aux besoins de futurs habitants (logement, haut débit etc.)

Actions prévues en 2017

- Action de promotion du territoire (fiche action GC2)
- Réalisation d'un plan de paysage (fiche action GC8)
- Elaboration du projet de territoire de Mond'Arverne Communauté (fiche action MA2)

Actions prévues dans les années à venir :

- Réalisation d'une étude sur l'état des lieux et les perspectives d'action sur un territoire de nature singulière : les coteaux ouest du Grand Clermont (fiche action GC5)

Acteurs de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage : Grand Clermont, EPCI membres du Grand Clermont, communes du territoire, tout autre acteur pertinent.
- Partenariats : PNR Livradois-Forez, PNR des volcans d'Auvergne, communes, Auvergne Nouveau Monde, ARDTA, Conseil de développement du Grand Clermont, CCI, CAUE, Aduhme, Chambre d'agriculture, Agences d'urbanisme...

Objectif n°2 : Renforcer le développement économique

Avec ses terres à haut potentiel agronomique, des filières d'excellence (ingénierie de la mobilité, agroalimentaire-nutrition-santé et environnement-développement durable), une chaîne d'innovation complète, le territoire du Grand Clermont dispose de nombreux atouts pour son développement économique. Pour autant, la fusion des régions Auvergne Rhône-Alpes a conduit à une perte du statut de capitale régionale et, avec elle, le glissement de certaines administrations et centres de décisions privés sur la place lyonnaise, et la perte d'emplois. La présence de nombreuses structures dont le centre de décision est à l'étranger est également à prendre en compte. Enfin, pour l'instant une concentration des emplois et des activités sur le cœur métropolitain est à noter et les pôles de vie peinent à se renforcer bien qu'il existe une complémentarité des filières entre les territoires urbains, périurbains et ruraux du Grand Clermont.

Aussi, il importe d'être proactif, d'anticiper les mutations économiques et de se doter d'une stratégie collective pour maintenir sur le territoire les fonctions clés et créer les conditions favorables d'émergence- de nouvelles activités et d'emplois:

- Attirer et accompagner de nouveaux porteurs de projets
- Favoriser le développement ou l'installation d'entreprises sur le territoire
- Stimuler l'entrepreneuriat dans une approche d'économie circulaire
- Veiller à une certaine égalité territoriale en termes de répartition des emplois et activités économiques permettant de favoriser le développement en archipel du territoire et de limiter les déplacements
- Penser un développement économique respectant les ressources et espaces naturels du territoire

Ceux-ci se déclinent en objectifs opérationnels qui guideront les actions mises en place dans le contrat de ruralité :

- Connaître les besoins des entreprises et porteurs de projets
- Faciliter l'installation et le développement des entreprises et des emplois sur les pôles de vie.
- Accompagner l'implantation de porteurs de projets
- Améliorer l'image du territoire et le faire connaître auprès de futurs entrepreneurs potentiels.
- Créer les conditions d'entrepreneuriat et d'innovation sur le Grand Clermont : partenariats entreprises/laboratoires de recherche ; accueil, orientation et accompagnement des porteurs de projets ; économie circulaire et circuits de proximité, consolidation des filières d'excellence...
- Préserver les ressources nécessaires aux activités économiques
- Contribuer au développement et à la structuration de filières
- Développer les outils numériques sur l'ensemble du territoire

Actions prévues en 2017

- Aménagement du Parc d'Activités Economiques de l'Angaud (fiche action BC1)
- Réalisation d'une étude de potentiels d'activités économiques (fiche action GC1)
- Action de promotion du territoire (fiche action GC2)
- Réalisation d'une mission d'ingénierie-étude pour la mise en œuvre du CEPPIA (fiche action GC3)
- Elaboration d'un Projet alimentaire Territorial (fiche action GC4)
- Création d'un Ecopôle (fiche action S1)
- Elaboration du projet de territoire de Mond'Arverne Communauté (fiche action MA2)
- Création d'un FabLab au sein de la pépinière d'entreprises (fiche action RLV7)

Actions prévues dans les années à venir

- Valorisation du Val d'Allier (fiche action GC9)

Acteurs de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage : Grand Clermont, EPCI membres du Grand Clermont, communes du territoire, tout autre acteur pertinent.
- Partenariats : PNR Livradois-Forez, PNR des volcans d'Auvergne, communes, CAUE, Région, Conseil Départemental, Etat, conseil de développement du Grand Clermont, organismes consulaires, Auvergne Nouveau Monde, ARDTA, associations...

Objectif n°3 : Renforcer l'attractivité touristique du territoire

Le Grand Clermont bénéficie de sites et projets touristiques majeurs (Chaîne des Puys, Vulcania, plateau de Gergovie, patrimoine industriel, thermalisme, Pays d'art et d'histoire, Val d'Allier, Parcs Naturels Régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez...) et d'équipements ou événements largement reconnus (Coopérative de Mai, Comédie de Clermont, musée Mandet à Riom, festival Europavox, festival international du Court-Métrage...). Pour autant, le potentiel touristique du territoire reste encore sous-valorisé et un déficit d'hébergements touristiques marchands peut être souligné.

Face à ces constats et afin d'améliorer l'attractivité touristique du territoire, les objectifs stratégiques suivant ont été définis:

- Améliorer l'attractivité touristique du territoire en s'appuyant sur une valorisation et préservation du patrimoine existant.
- Structurer les filières touristiques et amplifier les activités autour des Volcans, de l'eau, du tourisme archéologique, du tourisme urbain, des activités de pleine nature, du tourisme industriel
- Etendre la fréquentation touristique à l'arrière-saison
- Prendre en compte la révolution numérique et à la transition écologique et énergétique dans la stratégie de développement touristique

Afin de parvenir à la réalisation de ces objectifs stratégiques, les actions mises en place dans le cadre du contrat de ruralité viseront principalement à :

- Aménager les sites à destination des touristes et améliorer leur desserte
- S'adapter aux évolutions de flux touristiques
- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et tout autre site à potentiel touristique

- Améliorer l'image du territoire et le faire connaître auprès de futurs touristes potentiels
- Développer une offre d'hébergements touristiques
- Développer une offre touristique pour l'arrière-saison
- Intégrer les outils numériques dans l'offre touristique

Actions prévues en 2017

- Réfection des sentiers de randonnées du site des Côtes (fiche action CAM1)
- Réfection du point d'accueil à Châteaugay et aménagement d'un espace à Orcines (fiche action CAM2)
- Création d'un Ecopôle (fiche action S1)
- Création d'un centre d'interprétation – Maison de Gergovie (fiche action MA1)
- Elaboration du projet de territoire de Mond'Arverne Communauté (fiche action MA2)
- Aménagement du site touristique du Goulet dit Parc des sources de Volvic (fiche action RLV6)

Actions prévues dans les années à venir

- Valorisation du Val d'Allier – Musée de la Batellerie (fiche action CAM4)
- Réalisation d'une étude sur l'état des lieux et les perspectives d'action sur un territoire de nature singulière : les coteaux ouest du Grand Clermont (fiche action GC5)
- Valorisation du Val d'Allier (fiche action GC9)
- Mise en tourisme du fort villageois de la Sauvetat et création d'une auberge (fiche action MA4)

Acteurs de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage : Grand Clermont, EPCI membres du Grand Clermont, communes du territoire, tout autre acteur pertinent.
- Partenariats : PNR Livradois-Forez, PNR des volcans d'Auvergne, communes, Auvergne Nouveau Monde, ARDTA, offices de tourisme, CEN, LPO, conseil de développement du Grand Clermont, associations, Etat, Département, Région...

D) Objectifs et plan d'action pour le volet 4 : Mobilités

L'usage de la voiture reste important sur le Grand Clermont et la multi-modalité peu développée. 5 pôles de vie sur 7 sont sans desserte en transports collectifs efficace, ce qui freine le développement en archipel du Grand Clermont. Les difficultés d'accès aux transports pour les personnes les plus fragiles, et les conséquences que cela produit en termes d'accès aux services et d'intégration sociale, sont également à prendre en compte, tout comme les phénomènes d'étalement urbain et de déconnexion entre politique d'habitat et de déplacement ainsi que leurs impacts environnementaux et en termes de besoin de mobilité. Une dynamique territoriale est déjà enclenchée sur le volet Mobilités et à titre d'exemple une billettique interopérable est en cours de mise en œuvre sur une partie du territoire.

Ainsi, dans le cadre du contrat de ruralité le Grand Clermont cherchera à faciliter les déplacements dans un souci constant d'équité sociale et territoriale et en recherchant des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture.

Cet objectif général se décline en des objectifs stratégiques :

- Mettre en place des systèmes de transports permettant de renforcer l'accès aux services et le fonctionnement en archipel du Grand Clermont.

- Mettre en place des systèmes de transports accessibles au plus grand nombre d'un point de vue géographique et financier afin de réduire les inégalités liées à la mobilité.
- Mettre en place des systèmes de transports qui permettent de faire face à une augmentation potentielle de la population et des flux de touristes, susceptibles d'être sources d'impacts écologiques importants en matière de déplacements.

Les actions mises en place dans cadre du contrat de ruralité du Grand Clermont viseront donc à :

- Mieux connaître les habitudes de déplacements des habitants et les potentiels d'usagers à court et long terme
- Mettre en place des tarifications solidaires
- Renforcer l'intermodalité et la multi-modalité
- Développer les offres alternatives à la voiture individuelle (transports collectifs, modes actifs, ...)
- Renforcer l'accès aux pôles de vie en transports en commun
- Sensibiliser les citoyens et les accompagner au changement de pratique

Actions identifiées pour 2017

- Réalisation d'une étude de définition de solutions alternatives à la voiture individuelle dans le péri-urbain (fiche action RLV9)

Actions identifiées pour les années futures

- Développement des mobilités (fiche action CAM5)
- Réalisation d'une étude de définition d'une tarification sociale pour le réseau de transport urbain (fiche action RLV2)
- Etude de déplacements et de dessertes des pôles de vie du Grand Clermont par les transports collectifs (fiche action GC7)

Acteurs de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage : Grand Clermont, EPCI membres du Grand Clermont, communes du territoire, tout autre acteur pertinent.
- Partenariats : Etat, Département, Région, CCAS, CAF, AOM, AOT, SMTC...

E) Objectifs et plan d'action pour le volet 5 : Transition écologique et énergétique

Le Grand Clermont et les EPCI qui en sont membres souhaitent contribuer de manière active à la transition écologique et énergétique qui s'avère aujourd'hui indispensable à mettre en œuvre. Aussi, une volonté de synergie des différentes collectivités est à noter ainsi que plusieurs démarches TEPOS, TEPCV et Plan Climat (PCAET ou PCET).

Au regard du diagnostic territorial effectué, et bien que ce volet soit présent de manière transversale dans l'ensemble du plan d'action de ce contrat de ruralité, la stratégie du territoire en matière de transition écologique et énergétique s'articulera autour de deux objectifs principaux :

- Limiter les impacts écologiques des modes de vie sur le territoire
- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels

Objectif n°1 : Limiter les impacts écologiques des modes de vie sur le territoire

Actuellement le territoire recourt peu aux énergies renouvelables mais dispose de ressources de

bioénergies insuffisamment exploitées. Il en résulte un fort taux de dépendance énergétique sur le territoire et en particulier dans le domaine des transports, de l'habitat et des activités économiques avec un fort impact écologique et un risque de précarité énergétique malgré les actions mises en place dans ce domaine.

Dans le prolongement des évolutions de l'opinion publique, des réglementations et des dynamiques locales (Programmes LEADER, PCAET, territoires TEPCV, PNA...), il s'agit dans le cadre du contrat de ruralité du Grand Clermont de mener des actions permettant de :

- Connaître la situation et les besoins du territoire dans ce domaine
- Limiter les consommations d'énergies tant par les acteurs privés que publics
- Développer les énergies renouvelables (consommation et production)
- Limiter l'usage de la voiture individuelle et développer les modes de déplacements doux (*voir Volet n°4*)
- Développer un habitat énergétiquement efficace et lutter contre la précarité énergétique
- Développer un urbanisme durable
- Rechercher et mettre en place des solutions favorisant la réduction de la production de déchets, leur recyclage et leur valorisation
- Développer des pratiques agricoles respectueuses des ressources environnementales, moins consommatrices d'énergies fossiles et moins émettrices de GES.
- Sensibiliser et accompagner les citoyens et différents acteurs du territoire vers un changement de comportement, diffuser les bonnes pratiques

Actions prévues en 2017

- Réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial (fiche action GC4)
- Aménagement d'un Ecopôle (fiche action S1)
- Elaboration d'un PCAET à Mond'Arverne Communauté (fiche action MA10)
- Elaboration d'un PCAET à Billom communauté (fiche action BC6)
- Elaboration d'un PCAET à Riom Limagne et Volcans (fiche action RLV1)
- Réfection et mise en conformité du réseau d'éclairage public de Bongheat (fiche action BC7)

Actions prévues dans les années à venir

- Installation de Degrès Bleu Eau Chaude à la piscine de Riom (fiche action RLV5)
- Lancement d'un nouvel appel à projet Quartiers durables, Quartiers Désirables (fiche action GC6)

Acteurs de mise en œuvre

- Maîtres d'ouvrage : Grand Clermont, EPCI membres du Grand Clermont, Communes du territoire, SEAT et tout autre acteur pertinent.
- Partenariats : Communes, PNR Livradois Forez, PNR Volcans d'Auvergne, Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme, Aduhme, ADEME, Etat, CAUE, Agence d'urbanisme...

Objectif n°2 : Préserver et mettre en valeur les espaces naturels

Le territoire du Grand Clermont comporte des milieux naturels et des paysages exceptionnels.

Pourtant, même si le rythme d'artificialisation des sols s'est ralenti et que le SCOT concourt à la préservation des espaces naturels et agricoles, les surfaces imperméabilisées augmentent, l'étalement urbain se poursuit, les paysages en sont dégradés et banalisés. Ces phénomènes conduisent également à un appauvrissement de la biodiversité et une vulnérabilité croissante des ressources, notamment des milieux aquatiques. Enfin, les milieux naturels ne sont pas toujours suffisamment mis en valeur.

En complément des actions déjà en œuvre et en s'appuyant sur les potentiels existants (changement d'aspiration des ménages, trois programmes LEADER, renouvellement du label Grand Site du Puy de Dôme, candidature UNESCO pour la Chaîne des Puys Faille de Limagne, une dizaine d'ENS et ENSIL...), les projets mis en place dans le cadre de ce contrat de ruralité viseront à :

- Connaître la situation et les besoins du territoire dans ce domaine
- Protéger les milieux aquatiques
- Protéger la biodiversité
- Protéger les paysages
- Valoriser les espaces naturels
- Développer un urbanisme durable permettant notamment de contenir l'étalement urbain et l'artificialisation des terres
- Développer des pratiques agricoles plus respectueuses de la biodiversité
- Sensibiliser et accompagner les citoyens et différents acteurs du territoire vers une meilleure prise en compte de ces enjeux, diffuser les bonnes pratiques

Actions prévues en 2017

- Etude dans le cadre de l'aménagement du Parc d'Activité Economique de l'Angaud (fiche action BC1)
- Elaboration d'un Plan de Paysage (fiche action GC 8)

Actions prévues dans les années à venir

- Réalisation d'une étude sur l'état des lieux et les perspectives d'action sur un territoire de nature singulière, les coteaux ouest du Grand Clermont (fiche action GC5)
- Valorisation du Val d'allier (fiche action GC9)

Acteurs de mise en œuvre

- Maîtres d'ouvrage : Grand Clermont, EPCI membres du Grand Clermont, Communes du territoire, et tout autre acteur pertinent.
- Partenariats : Communes, PNR Livradois Forez, PNR Volcans d'Auvergne, Adhume, ADEME, CEN, LPO, CAUE, Etat, Conseil de développement du Grand Clermont,...

F) Objectifs et plan d'action pour le volet 6 : Cohésion sociale

La situation des ménages du territoire était plutôt favorable par rapport aux moyennes nationales en termes de revenu et d'inégalités, mais celle-ci a tendance à se dégrader depuis 2003 : baisse du revenu moyen par foyer fiscal, augmentation du nombre de chômeurs et d'emplois précaires, développement de situation inégalitaires entre communes ou quartiers. Malgré les volontés s'incarnant dans les PLH, des situations d'habitat indigne et de difficulté d'accès au logement

persistent voire s'accroissent et il devient de plus en plus difficile à certains publics de trouver un logement adapté (jeunes, personnes âgées, ménages modestes, Gens du Voyage...).

En termes de vivre-ensemble, malgré un riche tissu associatif et l'émergence de tiers lieux, des risques de fracture sociale peuvent être relevés ainsi que des risques d'isolement (notamment des personnes âgées et des publics précaires).

Ainsi, le diagnostic territorial réalisé pour le volet Cohésion sociale permet de faire ressortir les objectifs stratégiques suivants dans le but d'améliorer le bien-vivre-ensemble et de lutter contre toutes les formes de précarité :

- Favoriser la construction et le renforcement d'une identité partagée et d'un sentiment d'appartenance, en s'appuyant sur les espaces de partage, les associations et le patrimoine existant.
- Favoriser une mixité sociale et générationnelle dans les territoires ainsi qu'une égalité d'accès au logement, aux transports, aux services et aux équipements.
- Favoriser une mixité fonctionnelle des territoires et une certaine égalité territoriale en termes de services et d'emploi.
- Permettre la mise en place de services et de logements répondants aux besoins et capacités financières de chacun dans une logique de fluidité des parcours résidentiels

Le contrat de ruralité élaboré pour le Grand Clermont et la stratégie mise en place à l'horizon 2020 s'appuieront donc sur des actions permettant de :

- Mieux connaître les besoins des habitants
- Mettre en place des actions et services à destination des jeunes et des seniors
- Mettre en place des actions et services adaptés aux personnes en situation de précarité et/ou aux communes ou quartiers du territoire faisant face à un risque de paupérisation
- Faire émerger des lieux de rencontre et d'échange
- Dynamiser/Renforcer la vie associative
- Développer une offre d'habitat variée du point de vue du prix, de la localisation et de la typologie
- Développer la connaissance que les habitants ont du territoire et de son patrimoine (historique, naturel, culturel...)

Actions prévues en 2017

- Construction de quatre maisons d'habitation pour l'accueil familial de personnes âgées « Génération solidaire » à Fayet le Château (fiche action BC3)
- Création d'un Ecopôle (fiche action S1)
- Etude pré-opérationnelle d'OPAH RU – centres bourgs sur l'EPCI de Riom Limagne et Volcans (fiche action RLV10)
- Installation d'un terrain multisport à Chas (fiche action BC5)

Actions prévues pour les années suivantes

- Réhabilitation et mise en accessibilité de la mairie de Pérignat es Allier (fiche action BC10)
- Valorisation du Val d'Allier (fiche action GC9)
- Création d'un Tiers-lieu à Saint Saturnin (fiche action MA5)
- Réalisation d'une étude de définition d'une tarification sociale pour le réseau de transport urbain (fiche action RLV2)
- Lancement d'un nouvel appel à projets « Quartiers Durables, Quartiers Désirables » (fiche action GC6)

Acteurs de mise en œuvre

- Maîtres d'ouvrage : Grand Clermont, EPCI membres du Grand Clermont, Communes du territoire, et tout autre acteur pertinent.
- Partenariats : CAF, communes, professionnels de santé, CCAS, Agence d'urbanisme, Etat, associations, Education nationale, AOM, Anah...

Contribution de l'État et des partenaires du contrat à la réalisation du plan d'actions, en appui aux porteurs des projets :

L'État partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

Les participations attendues de la part de l'État éventuellement indiquées dans le tableau pluriannuel et les fiches actions en annexe sont à ce stade l'expression du souhait des maîtres d'ouvrage respectifs des actions et donc purement indicatives.

L'État interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs.

Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (FSIL, enveloppe "contrat de ruralité", et/ou enveloppe « thématique »).

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

Un comité de pilotage territorial du contrat sera également mis en place et se réunira deux fois par an pour assurer la mise en œuvre et le suivi du contrat. Ce comité sera composé :

- Du Président du PETR du Grand Clermont ou son représentant
- Des Présidents des 4 EPCI membres du PETR du Grand Clermont ou leur représentant : Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans Communauté, Mond'Arverne Communauté et Billom Communauté
- Des services de l'Etat représentés par Madame la Préfète
- Monsieur le Président du Conseil de Développement du Grand Clermont
- Monsieur le Président du Conseil Départemental ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil régional ou son représentant
- Monsieur le Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignation ou son représentant
- Monsieur le Président du PNR Livradois Forez
- Monsieur le Président du PNR des Volcans d'Auvergne

En tant que de besoin et selon les thématiques, il pourra être décidé d'associer toute personnalité es-qualité à ce comité.

B) L'ingénierie mobilisée

Le suivi général et administratif du contrat sera assuré par l'équipe technique du PETR du Grand

Clermont avec un appui technique des services de la Préfecture.

Le suivi opérationnel du contrat sera assuré par l'équipe technique du PETR du Grand Clermont et les équipes techniques des 4 EPCI membres du PETR. Les services de la Préfecture seront associés à ce suivi.

C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le Grand Clermont est doté d'un Conseil de Développement composé de plus de 150 membres de la société civile. Particulièrement actif et force de propositions dans de nombreux domaines, il permet d'obtenir le regard critique des membres issus des milieux économiques, culturels et associatifs de la société civile sur les orientations et les démarches opérationnelles de développement du Grand Clermont. Il porte l'ambition de préparer le Grand Clermont aux défis d'un monde de plus en plus ouvert et à sa vocation objective de « métropole d'équilibre » par l'élaboration d'une stratégie adaptée et de propositions à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui et de demain. Les projets CEPPPPIA ou de reconquête des coteaux d'agglomération sont directement issus des travaux du Conseil de développement et sont partie prenante du contrat de ruralité.

Le Président et ses représentants seront associés au comité de pilotage assurant la mise en œuvre et le suivi du contrat.

D) Engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts et Consignations

La **Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays.

Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- La transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- La transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- La transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- La transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des Dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale ;
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;

Ses moyens de financement en ingénierie, en fonds propres ou en prêts, ne peuvent toutefois être mobilisés qu'après l'accord sur chaque projet de ses comités d'engagement compétents, sous réserve du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées et dans le respect des règles de la commande publique. Les modalités de chaque intervention seront précisées dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés.

En particulier, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité du Grand Clermont, les dispositifs suivants :

- L'animation, pour le compte de l'état, du réseau des Maisons de services au public
- Le financement, pour le compte de l'état, des dispositifs TEPCV et PTCE
- Les conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs
- L'accompagnement méthodologie de Mairie-conseils
- ...

E) Engagement de partenariat du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

Le Département du Puy de Dôme est signataire du contrat de ruralité afin de s'inscrire dans une démarche de convergence des politiques publiques et de cohérence territoriale.

Au travers de ce partenariat, il s'agit de pouvoir échanger avec le territoire et en lien avec l'Etat sur la pertinence des projets au regard des besoins du territoire et de leur impact sur l'attractivité en lien avec les politiques départementales.

Le Département pourra intervenir financièrement sur ses dispositifs d'aide existants.

F) Engagement de partenariat du PNR Livradois-Forez

Le partenariat entre le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez et le PETR s'illustre sous plusieurs formes :

D'une part l'appartenance du Billomois au périmètre labellisé « Parc naturel régional » et les relations de complémentarité entre les deux territoires sont historiques. Ce partenariat s'est exprimé dès l'élaboration du SCoT du Grand Clermont qui a associé les deux parcs naturels régionaux.

Plus récemment, l'élaboration des candidatures des deux territoires au programme Leader s'est fait en concertation, la communauté de communes « Billom communauté » étant pour partie dans le périmètre de chacun des deux GAL, ou encore l'appel à projet « Programme Alimentaire Territorial » co-porté par le PETR et le Parc, le programme de recherche PSDR « Inventer », ...

Le syndicat mixte du parc peut intervenir sous différentes formes :

- d'une part en matière d'ingénierie et au regard des 6 thématiques,
 - concernant l'accès aux soins et aux services de santé, dans la dimension MASP et MSP, avec un projet de santé commun aux secteurs de Cunlhat, Olliergues, Courpière et Saint-Dier d'Auvergne
 - concernant la revitalisation des centres-bourgs, via les opérations d'ensemble sur les centres-bourgs
 - concernant l'attractivité du territoire, autour de l'accueil de nouvelles activités en lien avec Cap Actif, le PAT, ou encore sur le numérique
 - concernant la mobilité, au regard du suivi des études réalisées sur le territoire (d'une part les assises de la mobilité sur le bassin de Thiers, l'opportunité d'une ligne Ambert-Clermont ou encore dans la dimension de la mobilité durable (mise en place de PDIE, mobilité écologique, ...)
 - concernant la transition écologique, avec la labélisation TEPCV ou encore la réflexion en faveur des PCAET
 - concernant la cohésion sociale, autour des actions d'éducation à l'environnement, é-éducation et éducation artistique et culturelle via les réseaux culturels
- D'autre part en matière de financement, via le programme Leader sur le territoire de Billom.

Par ailleurs, le syndicat mixte du Parc ayant porté la candidature au contrat de ruralité de deux communautés de communes, Ambert Livradois Forez (signé le 15 mars 2017) et Thiers Dore et Montagne en cours de finalisation, il connaît parfaitement les principes du contrat de ruralité.

Ainsi, le syndicat mixte du Parc est signataire du contrat de ruralité du Grand Clermont dans une logique de complémentarité et de cohérence des politiques publiques.

VI) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

VII) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 30 juin 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 années budgétaires*).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VIII) Modification du contrat

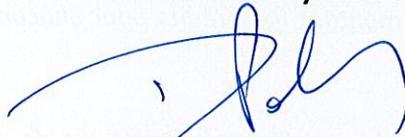
A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

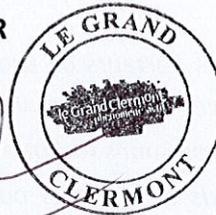
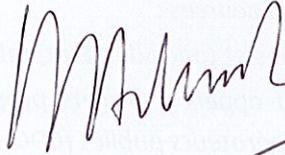
Contrat établi le 29 JUIN 2017 à Clermont-Ferrand,

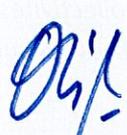
La Préfète du Puy-de-Dôme



Danièle POLVÉ-MONTMASSON

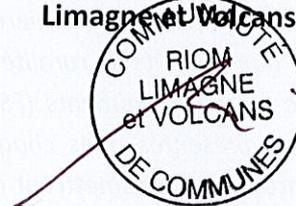
**Le Président du PETR
du Grand Clermont**



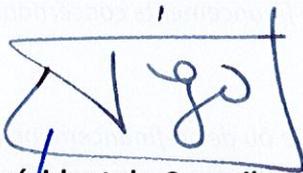

**Le Président de Clermont
Auvergne Métropole**



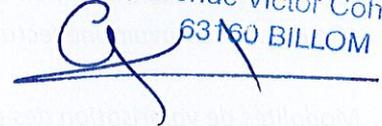
**Le Président de Riom
Limagne et Volcans**



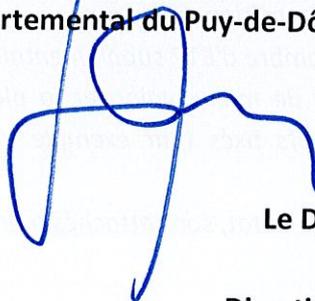
**Le Président de
Mond'Arverne Communauté**



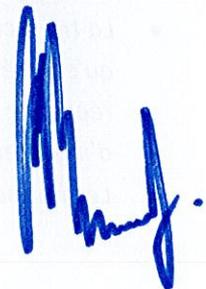
**Le Président de Billom
Communauté**



**Le Président du Conseil
Départemental du Puy-de-Dôme**



**Le Président du PNR
Livradois-Forez**



**Le Directeur Délégué de la Caisse des
Dépôts et Consignation
Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes**


Philippe JUSSERAND

Directeur Délégué
Auvergne-Loire-Drôme-Ardèche

Précisions méthodologiques relative à la convention annuelle de financement des contrats de ruralité

La convention annuelle de financement est un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat. Etablie chaque année lorsque les budgets des signataires sont validés/délégués, et ainsi pour la durée du contrat, cette convention expose les types de financeurs, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits pour chacune des actions nécessitant un financement.

Les sources de financement relèvent des crédits spécifiques ou de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes signataires ou partenaires.

Hormis les apports des porteurs de projets/maîtres d'ouvrage et des communes et EPCI, les actions pourront être cofinancées par différentes sources :

- *crédits de droits communs (dotations et fonds de l'Etat, tels la DETR, le FNADT,...) ;*
- *outils contractuels et guichets ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales (Départements et Régions) et les opérateurs publics (CDC, Agences, Chambres consulaires,...) ;*
- *volets territoriaux des CPER*
- *fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP)*
- *en complément, une première enveloppe de 216 millions d'euros sera dédiée au plan national en 2017 aux contrats de ruralité au sein de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (FSIL). L'enveloppe sera répartie à l'échelle régionale. Au regard des projets présentés dans chaque département au titre des contrats de ruralité, les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations prioritaires à financer avec cette enveloppe.*

Les crédits de droit commun s'appliquant de fait/de droit à une action sont mentionnés également, afin de pouvoir avoir une lecture la plus exhaustive possible des financements concernant le territoire.

Modalités de valorisation des engagements :

- *Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements.*
- *Ces moyens peuvent être exprimés en crédits et /ou en ETP. Une valorisation « en industrie » est également possible. Elle vise, par exemple, la mise à disposition de locaux.*
- *La traduction de certains engagements peut se faire en nombre d'ETP supplémentaires, plutôt qu'en crédits complémentaires déployés, ce qui permet de mieux valoriser la plus - valeur réelle de ce type d'engagements au regard des objectifs fixés (par exemple en matière d'ingénierie).*
- *Les financements exprimés en crédits, lorsqu'ils relèvent de l'Etat, sont attachés à un BOP.*